



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.58

24 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 58e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 16 novembre 1989, à 10 heures

<u>Président</u> :	M. HURST (Vice-Président)	(Antigua-et-Barbuda)
puis :	M. GARBA (Président)	(Nigéria)
puis :	M. FEYDER (Vice-Président)	(Luxembourg)

La situation au Kampuchea [31] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/670)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.23)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/44/372)

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : La confirmation de la nouvelle pensée politique dans les relations internationales a créé des conditions plus propices, non seulement à la solution de problèmes mondiaux liés aux questions de guerre et de paix, mais également à la formulation de nouvelles approches en matière d'élimination des foyers de tension et de règlement des conflits régionaux. La preuve en est que les événements en Asie du Sud-Est se sont précipités et que le processus d'instauration de la paix au Cambodge et de la stabilité dans la région tout entière a été intensifié.

La Tchécoslovaquie note avec satisfaction les progrès réalisés dans la recherche d'une issue au conflit cambodgien. Nous nous sommes félicités du dialogue politique entre les factions khmères en lice, et notamment des négociations entre le Président du Conseil des ministres et le Ministre des affaires étrangères, M. Hun Sen, et le Prince Norodom Sihanouk, qui ont permis la création de conditions propices au rapprochement des positions des groupes hostiles.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les négociations parallèlement en cours à Jakarta entre les quatre parties khmères au conflit, la République démocratique populaire lao, la République socialiste du Viet Nam et les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) jouent également un rôle important. A cet égard, il convient de rappeler le consensus qui a pu être dégagé, qui établit que parallèlement au retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, il convient de donner des garanties excluant toute possibilité du retour au pouvoir de la clique de Pol Pot et de sa politique de génocide.

Le point culminant du processus en cours, visant à rétablir la paix et la stabilité au Cambodge et dans l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est, a été la Conférence internationale qui a débuté à Paris le 30 juillet de cette année avec la participation du Secrétaire général des Nations Unies et de représentants de 19 pays. Il est satisfaisant de voir que l'on a pu surmonter des problèmes importants et l'obstruction de certains et convoquer cette instance représentative. En dépit du fait que les diverses commissions, après un mois de travaux, n'ont pu obtenir de résultats substantiels et que la séance de clôture n'a pu être couronnée par un accord, il convient de poursuivre le dialogue entamé. Toutes les parties intéressées doivent adopter une attitude responsable et respecter les intérêts du peuple cambodgien tout entier. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra éliminer totalement le foyer de tensions en Asie du Sud-Est et établir une paix durable dans la région.

Les résultats obtenus n'auraient pas été possibles sans la bonne volonté politique de toutes les parties directement intéressées. La Tchécoslovaquie se félicite de l'approche responsable et constructive adoptée par les pays de l'Indochine, visant à régler le problème cambodgien et à assainir la situation en Asie du Sud-Est. Le retrait total des troupes vietnamiennes, qui a eu lieu entre le 21 et le 26 septembre de cette année, avec la participation de délégations et d'observateurs d'un certain nombre de pays, constitue une étape importante. La communauté mondiale a ainsi eu la possibilité de se convaincre à nouveau de la volonté sincère et du désir de la direction de l'Etat du Cambodge, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao de contribuer de façon constructive au règlement du conflit au Cambodge.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Cependant, nous sommes toujours d'avis que l'autre partie doit également adopter une attitude responsable. C'est avec étonnement que nous avons accueilli la réaction des représentants de ce qu'on appelle le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, Khieu Samphan, Son Sann et du fils de Sihanouk, Rannarith, qui de l'étranger, dans leur déclaration du 13 septembre dernier, ont refusé le cessez-le-feu et se sont prononcés pour la poursuite de la lutte armée au Cambodge, car l'opposition, disent-ils, n'a aucune garantie quant au retrait total des troupes vietnamiennes. Une telle position, qui va à l'encontre de l'accord conclu à Jakarta, ne peut que mener à la confrontation et provoquer l'escalade de la guerre civile qui afflige le Cambodge.

La communauté internationale ne peut pas tolérer le retour au pouvoir du régime de Pol Pot qui, lorsqu'il était à la tête du pays, n'a apporté que des larmes, des souffrances et des privations. Nous appuyons pleinement la position légitime du Gouvernement cambodgien qui exige de recevoir des garanties fiables que ce régime ne sera pas rétabli dans le pays. Outre le retrait déjà réalisé des troupes vietnamiennes, il convient également de mettre un terme à l'assistance accordée de l'extérieur aux autres forces politiques. Il convient de respecter strictement les droits nationaux fondamentaux du peuple cambodgien, en particulier son indépendance, sa souveraineté, son unité, son intégrité territoriale, et la politique neutre, non alignée et pacifique du Cambodge. Tout compromis sur ces questions signifierait qu'il faut réexaminer les principes du règlement cambodgien, fixés à Jakarta et à Paris, et aurait des conséquences à long terme sur le sort du peuple cambodgien.

Les habitants du Cambodge ont besoin de paix, d'une paix juste et durable. Nous partageons pleinement la position selon laquelle le peuple cambodgien doit lui-même choisir son régime politique, économique et social, conformément à ses traditions et aspirations, sans ingérence extérieure, grâce à des élections libres, démocratiques et sous contrôle international. Tous les pays doivent respecter ce processus.

Le règlement pacifique du problème cambodgien contribuerait à la création de nouvelles relations entre tous les Etats de la région de l'Asie du Sud-Est, permettrait de transformer cette région en zone de paix, de liberté, de neutralité, d'amitié et de coopération. Au cours de cette année, nous avons noté avec satisfaction certains progrès dans les relations entre les pays de l'Indochine et

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

les Etats de l'ANASE. A ce propos, nous nous félicitons de l'approche réaliste adoptée par la Thaïlande et l'Indonésie en vue d'améliorer les contacts avec la République démocratique populaire lao, la République socialiste du Viet Nam et, officiellement, avec l'Etat du Cambodge. Les pays de l'Indochine, depuis un certain nombre d'années déjà, déploient des efforts pour que naisse une nouvelle ère de coopération dans la région de l'Asie du Sud-Est, une coopération efficace, réalisée sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel dans tous les domaines - économique, scientifique, technologique ou culturel. Cette politique répond aux intérêts de tous les pays et de tous les peuples de cette région.

Nous sommes parfaitement d'accord pour dire que le problème cambodgien doit être réglé par le peuple khmer lui-même. Cependant, les autres pays doivent contribuer de façon constructive à ce processus. Nous nous félicitons de la position clairvoyante d'un certain nombre de pays qui souhaitent contribuer à l'élimination du conflit au Cambodge. Mais nous constatons aussi que de nombreux Etats qui pourraient contribuer considérablement au règlement de la situation au Cambodge continuent de rester pour l'instant à l'écart. Cependant, à notre avis, la situation internationale contemporaine crée des conditions préalables favorables à un règlement rapide du conflit du Cambodge. La communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles afin de ne pas rater l'occasion qui lui est offerte. Voilà ce qu'exigent le bon sens et notre sens des responsabilités, compte tenu des réalités politiques.

Nous sommes d'avis que c'est précisément maintenant, alors que le rôle des Nations Unies fait l'objet de tant d'évaluations positives et justifiées, que notre organisation doit mettre à profit les possibilités dont elle dispose pour accroître sa contribution au règlement de la situation au Cambodge. Dans ce contexte, la première étape est l'examen de la question de savoir si nous voulons accepter dans notre organisation mondiale le Gouvernement fantoche de coalition et d'opposition et lui accorder les pleins pouvoirs.

M. Zapotocky (Yougoslavie)

Nous sommes convaincus que la façon dont nous traitons habituellement de la question cambodgienne n'est pas conforme à l'évolution récente de la situation en Asie du Sud-Est. A ce propos, il convient à nouveau de rappeler que les troupes vietnamiennes ont été totalement retirées du Cambodge. Dans le passé, leur présence a souvent été utilisée à des fins de propagande : on prétendait qu'elles étaient la cause même du problème cambodgien. Pourtant, l'affrontement militaire se poursuit. La recherche de moyens d'empêcher l'escalade de la guerre civile au Cambodge est aujourd'hui un problème fort urgent. Nous croyons que laisser temporairement vacant le siège du Cambodge aux Nations Unies et prendre une décision sur les propositions et mesures qui ont été présentées peut conduire à un compromis politique et à l'établissement de la paix dans ce pays et dans la région tout entière.

Nous devons aussi réfléchir sérieusement à l'historique des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question du Cambodge, ainsi qu'à la situation actuelle à cet égard. Les résolutions adoptées jusqu'ici n'ont pas contribué au règlement du conflit. Bien au contraire, de par leur partialité, elles n'ont fait qu'encourager l'affrontement entre les pays de l'Asie du Sud-Est et les groupes d'opposition cambodgiens. Il incombe ici aussi de renoncer aux vieux stéréotypes, aux formules éculées et d'essayer consciencieusement de faire preuve d'une nouvelle attitude qui, même si elle ne peut constituer la base d'une solution au problème cambodgien, peut au moins contribuer grandement à cette solution.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Notre débat de cette année sur la situation au Kampuchea se déroule à un moment où les événements intervenus dans de nombreuses régions du monde ont pris un essor inattendu vers la réconciliation nationale et l'édification de rapports nouveaux entre les pays sur la base de la sécurité et de la paix.

Les événements les plus émouvants ces derniers temps se sont déroulés en Europe de l'Est et en Union soviétique, où les populations ont cherché à se donner les moyens d'inscrire leur avenir individuel et collectif dans une atmosphère de tolérance, de respect mutuel et de dialogue pacifique. En Namibie, nous venons de voir se conclure les élections d'une assemblée constituante qui sera chargée de rédiger une constitution pour une Namibie indépendante. Au Liban, des efforts se

M. Fortier (Canada)

poursuivent en vue de la réconciliation nationale après quelque 15 années de conflit armé entre les populations chrétienne et musulmane de ce pays. Pendant l'année écoulée, nous avons également assisté au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et des troupes cubaines d'Angola, dans les deux cas sous la surveillance vigilante d'observateurs des Nations Unies.

Compte tenu de ces nombreux événements positifs, mon gouvernement ne peut que s'inquiéter de voir que le Cambodge et le peuple cambodgien, aussi bien les Cambodgiens qui vivent dans le pays que ceux qui ont cherché refuge ailleurs, continuent d'être empêchés de jouir des bienfaits que peuvent apporter la paix et la possibilité de choisir leur propre gouvernement par un processus électoral libre et régulier. Cela n'est cependant pas dû à un manque de préoccupation de la part de la communauté internationale. En effet, pendant l'année écoulée, de nouveaux efforts ont été déployés pour instaurer un climat de bonne volonté et de compromis favorable à des négociations susceptibles de conduire à un règlement politique d'ensemble de la situation au Cambodge.

Dans ce contexte, mon gouvernement se réjouit de voir que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) continuent à se préoccuper du sort et de l'avenir du peuple cambodgien. Leurs efforts collectifs et individuels ont beaucoup contribué aux événements positifs qui se sont déroulés, ainsi qu'au maintien et à l'encouragement d'un processus de dialogue pacifique entre toutes les parties les plus directement intéressées. A cet égard, je tiens à rendre un hommage tout particulier au Gouvernement de l'Indonésie et à son ministre des affaires étrangères, M. Alatas, pour les efforts qu'ils ont déployés dans le contexte tant de la Réunion officieuse de Jakarta tenue en février de cette année que de la coprésidence de l'Indonésie à la Conférence de Paris sur le Cambodge en août dernier.

Mon gouvernement s'est félicité de l'annonce faite par le Gouvernement du Viet Nam en avril dernier de son intention de retirer ses forces du Cambodge, et nous avons pris note du retrait annoncé en septembre. Cela dit, le Canada ne peut que regretter que ce qui semble avoir été un effort concerté de la part des Vietnamiens d'effectuer un retrait militaire du Cambodge n'ait pas été fait dans le cadre d'un règlement politique global et qu'un retrait complet n'ait pas pu être observé ni vérifié par une équipe d'observateurs internationaux sous les auspices

M. Fortier (Canada)

des Nations Unies. Si un tel système de vérification avait été mis en place pour contrôler le retrait des troupes vietnamiennes, nous serions maintenant en mesure d'offrir davantage de félicitations au Gouvernement vietnamien pour son initiative constructive. Quoi qu'il en soit, mon gouvernement est d'avis que ces quelques derniers mois ont amené des changements dans la situation cambodgienne et que nous devons donc continuer à suivre de très près la situation pour que les initiatives reflètent comme il se doit l'évolution de la situation.

La Conférence de Paris sur le Cambodge, convoquée à l'initiative du Gouvernement français, qui a dirigé si habilement les débats en qualité de coprésident, a été l'effort concerté le plus important encore jamais consenti par la communauté internationale pour instaurer un cadre pouvant conduire à une paix durable dans un Cambodge souverain. Un travail extrêmement utile, qui ne doit pas être vain, a été accompli à la Conférence, notamment dans les domaines suivants : établissement du mandat d'un mécanisme de contrôle international, aide humanitaire et possibilité de redressement économique. En fin de compte, cependant, le succès de la Conférence a été sapé par l'incapacité persistante des quatre parties cambodgiennes de parvenir à un accord sur les questions d'importance vitale qu'elles seules peuvent efficacement résoudre, en particulier en ce qui concerne la composition et les pouvoirs d'une autorité intérimaire quadripartite en attendant la tenue d'élections libres et régulières. Le Canada a été heureux d'être invité à participer à la Conférence et a été honoré d'être choisi comme coprésident, avec l'Inde, de la Première Commission de cette conférence.

Le fait que l'on ne soit malheureusement pas parvenu à un règlement politique global de la situation au Cambodge ne fait que favoriser un climat où les armes et non les paroles sont choisies par toutes les parties, et c'est là en vérité la situation tragique que les habitants du Cambodge, qui ont déjà tant souffert, continuent à connaître. De l'avis de mon gouvernement, il est donc de plus en plus urgent de poursuivre, voire d'intensifier les efforts pour ramener toutes les parties à la table de négociation dans le but de rechercher des compromis qui conduiront à un avenir de paix et de sécurité pour le peuple cambodgien et permettront à ceux qui ont cherché refuge en dehors de leur pays de rentrer chez eux s'ils le désirent.

M. Fortier (Canada)

Mon gouvernement continuera d'apporter sa propre contribution à ce processus. Dans ce contexte, plusieurs hauts fonctionnaires canadiens ont rencontré récemment des représentants des quatre factions ainsi que les représentants de plusieurs gouvernements intéressés, afin de voir comment relancer le processus du dialogue. L'impression qu'ils ont eue à l'issue de ces réunions c'est que toutes les parties souhaitent trouver une solution politique négociée et non pas une solution militaire. Et bien que des désaccords subsistent quant au dosage des ingrédients qui devraient entrer dans une solution définitive, il est désormais évident que l'on dispose de tous les ingrédients nécessaires et qu'il faut les utiliser de façon globale si nous voulons mettre fin à la tuerie.

Si l'on veut garantir un avenir pacifique et la sécurité au peuple cambodgien, il faut, de l'avis de mon gouvernement, répondre à certaines exigences. D'abord et avant tout, tous les peuples cambodgiens doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de choisir le gouvernement qui, selon eux, les représentera le mieux au moyen d'élections libres et équitables sous une surveillance internationale que seules les Nations Unies sont à même de fournir de façon efficace. Si l'on veut pouvoir organiser de telles élections, tous les belligérants devront déposer les armes et des mesures de désarmement devront être prises sous surveillance et vérification internationales afin de garantir que l'on ne puisse pas recourir trop facilement à ces armes. Les milliers de Cambodgiens vivant à l'étranger doivent pouvoir regagner leur patrie et prendre part à la reconstruction de leur pays, notamment en participant aux élections.

De telles mesures, si elles sont prises sous les auspices des Nations Unies, dont l'expérience et la stature internationale sont incontestables, pourraient aboutir à la réconciliation nationale et permettre la reconstruction d'un pays dévasté. Si nous voulons assurer un avenir à ce pays, il est absolument nécessaire cependant que des garanties effectives soient données que le régime de Pol Pot, ses dirigeants et leur brutalité sans précédent, ne réapparaissent jamais. Il est difficile, de l'extérieur, d'essayer même d'imaginer les violations des droits de l'homme, les persécutions constantes et la destruction meurtrière d'une grande partie de la population cambodgienne, qui ont été le label du régime Pol Pot. Il est difficile d'imaginer que le simple fait de parler une langue étrangère ou de porter des lunettes puisse représenter un crime passible de la peine de mort.

M. Fortier (Canada)

Nous ne devons jamais permettre que le peuple cambodgien soit menacé d'un retour au pouvoir de ceux qui ont commis de telles atrocités. Un avenir dans la sécurité pour le peuple cambodgien ne pourra se fonder que sur le plein respect des droits de l'homme, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le peuple du Cambodge ne mérite pas moins.

Alors que nous poursuivons - comme nous en avons le devoir - notre recherche collective d'une solution politique d'ensemble et durable à la situation au Cambodge, nous devons en même temps continuer d'apporter une assistance humanitaire au peuple cambodgien, y compris aux Cambodgiens qui ont cherché refuge en dehors de leur terre natale. Je tiens à cet égard à rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général et à son représentant spécial pour les efforts qu'ils ont déployés ainsi qu'au travail fait dans le cadre de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies. Le Gouvernement royal thaïlandais, si dramatiquement concerné par les événements survenus chez ses voisins, est venu en aide et a donné asile à des milliers de Cambodgiens au fil des années, ce qui a été une lourde charge pour lui. Pour sa part, le Gouvernement canadien a continué d'accueillir des réfugiés cambodgiens et à fournir une aide aux éléments non communistes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique ainsi qu'à certaines organisations multilatérales responsables de projets d'aide humanitaire au Cambodge même.

Mon gouvernement persiste néanmoins à croire que le jour est proche où les parties cambodgiennes pourront se mettre d'accord afin que l'ensemble du peuple cambodgien puisse s'atteler à l'édification d'un avenir nouveau avec l'aide de la communauté internationale des nations qui ne pourra que bénéficier d'une solution d'ensemble de cette situation ô combien tragique qui persiste depuis si longtemps.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Après nous être penchés pendant 10 ans sur la situation au Kampuchea, il semble que nous voyons un peu de lumière au bout du tunnel. Un certain nombre d'événements importants ont fait que le Secrétaire général a pu dire dans son dernier rapport que

"le processus de dialogue et de négociation sur le Kampuchea a progressé à un rythme sans précédent." (A/44/670, par. 27)

Les informations qu'il nous a fournies, les tentatives faites actuellement par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour résoudre le problème et

M. Thompson (Fidji)

la récente Conférence de Paris sur le Cambodge montrent que cette recherche active d'un règlement négocié a pris de nouvelles dimensions.

Toutefois, outre les lourdes pertes en vies humaines que le conflit a causées, nous constatons à nouveau avec tristesse le sort réservé aux 300 000 personnes déplacées contraintes de chercher refuge le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Comme dans tous les conflits, les victimes qui souffrent le plus sont les non-combattants innocents, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées. Cela est particulièrement vrai au Kampuchea.

Les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial chargé de la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence, de même que l'aide fournie aux réfugiés le long de la frontière par d'autres organisations régionales et internationales, ont beaucoup fait pour soulager les souffrances. La Thaïlande, dont les préoccupations humanitaires et les secours aux victimes sont une accalmie dans la tempête, porte l'essentiel du fardeau que représente ce flot de réfugiés. Mais tous ces efforts n'apportent qu'un secours provisoire. La véritable réponse ne peut venir que d'un règlement politique global du problème du Kampuchea.

L'Assemblée générale peut certes prôner le règlement du problème et apporter son concours, mais l'issue finale, seuls le peuple du Kampuchea et les parties directement en cause peuvent en décider. Les efforts inlassables des membres de l'ANASE et cette quête constante de solutions, y compris la convocation des réunions informelles de Jakarta, ont permis de maintenir la question à l'ordre du jour de la communauté internationale. Les réunions informelles de Jakarta ont permis de rapprocher les positions des parties. Depuis le tout début, les membres de l'ANASE ont pu compter sur un ferme appui international, non seulement parce que leur cause est juste, mais aussi en raison des graves répercussions de ce conflit pour la paix et la sécurité aussi bien régionales qu'internationales.

La Conférence de paix de Paris sur le Cambodge, accueillie par le Gouvernement français et coprésidée par la France et l'Indonésie, en août de cette année, a réuni les quatre factions cambodgiennes, les 19 pays les plus directement concernés et tous ceux qui souhaitent sincèrement voir mettre fin au conflit qui ravage le pays depuis si longtemps.

M. Thompson (Fidji)

Bien que la Conférence se soit terminée sans qu'il y ait eu d'accord, il y a eu un consensus général pour reconnaître que des progrès avaient été accomplis et que d'autres consultations en vue d'une prochaine réunion devaient être poursuivies. Un résultat positif a été l'envoi par le Secrétaire général d'une mission exploratoire au Kampuchea pour évaluer la situation et donner un avis sur la façon dont le processus de paix pourrait au mieux être mis en oeuvre une fois que la voie serait ouverte à la participation des Nations Unies.

Le Viet Nam prétend avoir retiré toutes ses forces du Kampuchea. Tandis que cela demande encore à être vérifié comme il convient, beaucoup restent sceptiques sur la réalité du retrait total, le Viet Nam continue d'avoir la responsabilité d'aider à laisser en place à Phnom Penh un gouvernement provisoire crédible et largement représentatif. Après avoir installé un régime fantoche, il doit veiller à le remplacer par un régime plus acceptable, sinon la paix ne sera pas rétablie au Kampuchea, car les forces ennemies continueront de déchirer le pays. Le Prince Norodom Sihanouk est le seul dirigeant ayant la stature et l'appui nécessaires pour diriger le Kampuchea à l'avenir, et c'est sous sa direction que le processus de réconciliation et de reconstruction a les meilleures chances de succès.

Nous avons été alarmés par de récents rapports faisant état d'une recrudescence des combats pour combler le vide laissé par le retrait vietnamien. Cela souligne qu'il est important d'instituer dès que possible un mécanisme de contrôle international pour assurer la supervision et la vérification crédibles qui sont si nécessaires pour engager le processus de paix.

L'Organisation des Nations Unies dirige en Namibie une opération dont l'ampleur et la complexité sont sans précédent. Les résultats des élections qui viennent d'être annoncés montrent avec quel succès les Nations Unies ont rempli leur rôle dans la première phase critique du processus d'autodétermination.

Le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola comportent des éléments qui vérifient le retrait de toutes les troupes étrangères, assurent la sécurité des populations, supervisent les élections, contrôlent le retour des réfugiés et un organe de coordination servant d'intermédiaire entre toutes les parties au conflit. Les Nations Unies ont montré en Namibie qu'elles disposaient d'un mécanisme opérationnel pour superviser la transition pacifique d'un pays qui pourrait sans aucun doute être adapté pour s'appliquer à la situation au Kampuchea.

M. Thompson (Fidji)

Le projet de résolution relatif à ce point (A/44/L.23) tient compte de tous les facteurs pertinents et comporte tous les éléments nécessaires à un règlement juste et durable. Nous estimons, à l'instar des autres auteurs, que les propositions sont applicables et que les parties intéressées et les Nations Unies sont tout à fait en mesure de les mettre en oeuvre. Nous estimons qu'il y a tout lieu de penser qu'elles seront couronnées de succès si elles bénéficient de la coopération, de l'appui, de la bonne volonté et de l'engagement politique de toutes les parties.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Le climat dans lequel est abordée la situation du Kampuchea cette année diffère certes de celui de l'année dernière, considérant les derniers développements qui se sont opérés dans ce pays. L'année 1989 marquera à jamais le tournant irréversible du processus de dialogue et de négociation qui a été initié sur le Kampuchea depuis la fin de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les nombreuses rencontres qui se sont succédées depuis le début de l'année entre les différentes factions politiques du Kampuchea confirment l'engagement et la volonté du Prince Norodom Sihanouk de rallier autour de lui toutes les forces vives du Kampuchea en vue de réaliser la réconciliation nationale. C'est dire que seul un règlement politique global peut assurer au peuple kampuchéen son unité nationale à travers une réconciliation qui procédera certes par étapes.

Nous considérons la première étape comme étant celle de la définition d'arrangements administratifs viables pour la période de transition devant aboutir à la tenue d'élections libres et régulières sous supervision internationale. La seconde phase consisterait à étudier les modalités du cessez-le-feu lorsque adviendra la période d'intégration des forces armées des factions politiques en présence. La dernière étape de ce processus, menant vers un règlement politique global, devrait enfin être celle de la définition du mandat et du mode de fonctionnement d'un organe international efficace chargé de contrôler tous les éléments qui concourent à la réalisation de la réconciliation nationale au Kampuchea.

Deux décennies de guerre se sont écoulées au cours desquelles le peuple du Kampuchea a enduré des souffrances indicibles et a connu des déplacements, des occupations et des intimidations de tous ordres imposés par les forces étrangères.

Maintenant qu'il semble, selon certaines déclarations, que ces forces étrangères se soient retirées entre les 21 et 26 septembre 1989 du Kampuchea, ma

M. Babgeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

délégation estime que ce retrait devrait être supervisé même a posteriori par un organe international de contrôle conformément aux dispositions de la résolution 43/19 du 3 novembre 1988. La mise sur pied de cet organe devrait bien entendu se faire avec l'assentiment de toutes les parties intéressées, et il me plaît, à cet effet, de rappeler la résolution 43/19 qui dispose en son paragraphe 2 :

"Exprime de nouveau sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea sous une supervision et une surveillance internationales efficaces, la mise en place d'une autorité administrante provisoire, la promotion de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens sous la conduite de Samdech Norodom Sihanouk, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la neutralité et du non-alignement du Kampuchea," pour ne citer que ces quelques phrases, constitue, entre autres, la base des principaux facteurs d'un règlement juste et durable du problème kampuchéen.

Or, il me semble que ni l'esprit ni la lettre de ce paragraphe 2 de la résolution 43/19 n'a été observé par les forces qui se sont retirées du Kampuchea, ce qui, par conséquent, expliquerait la recrudescence des hostilités ces dernières semaines au Kampuchea et laisse entrevoir la possibilité d'une escalade des combats dans ce pays.

Au moment où des efforts ont été consentis par de nombreux pays en vue de parvenir à un règlement négocié au problème kampuchéen, peut-on envisager à l'heure actuelle qu'une solution purement militaire intervienne dans ce pays pour plonger à nouveau le peuple kampuchéen dans les effusions de sang et des massacres cruels? La communauté internationale dans son ensemble, que représente l'Assemblée générale, ne pourrait tolérer un tel recul préjudiciable aux intérêts du peuple kampuchéen et qui irait contre le courant de l'évolution actuelle des relations internationales que ponctue la détente.

M. Babgeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

A cet effet, ma délégation aimerait adresser son appréciation aux Gouvernements français et indonésien pour avoir réussi à convoquer à Paris la Conférence sur le Cambodge qui s'est tenue du 30 juillet au 30 août 1989 et à laquelle ont participé toutes les parties directement concernées et les autres pays intéressés, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies.

En abordant les différents aspects du problème du Kampuchea, cette conférence a eu le mérite de réaliser des progrès importants dans l'élaboration d'un règlement politique global. Les divergences, certes, qui ont persisté sur quelques points complexes ne devraient pas empêcher d'autres rencontres de se poursuivre afin de promouvoir le processus de négociation déjà entamé.

Ma délégation encourage, à cet effet, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmed Rafeeuddin, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, à poursuivre sa mission de bons offices en vue de rechercher une solution pacifique à ce problème. Ses nombreuses consultations dans les capitales des pays intéressés à ce conflit finiront par convaincre ses interlocuteurs de la justesse de la cause qu'il défend qui est celle de réaliser la paix et la réconciliation nationale au Cambodge, conformément au plan de paix proposé par le Prince Norodom Sihanouk en cinq points, depuis le 9 février dernier, à savoir : premièrement, le retrait total des forces étrangères sous un contrôle international efficace; deuxièmement, le cessez-le-feu entre les parties au conflit pendant et après le retrait des forces étrangères du Cambodge; troisièmement, le désarmement des forces armées de quatre partis kampuchéens qui dépassent les effectifs de 10 000 hommes pour chaque parti, dans le cadre d'une armée provisoire quadripartite; quatrièmement, la réduction échelonnée des aides militaires aux quatre forces kampuchéennes; et, cinquièmement, les élections libres au Cambodge.

Il reste bien entendu que ces élections libres ne pourront être organisées que par un gouvernement provisoire quadripartite placé sous l'autorité du Prince Norodom Sihanouk, après qu'ait été démantelé le gouvernement fantoche de Phnom Penh.

En terminant, ma délégation souhaiterait insister sur l'importance primordiale que revêt la présence des forces des Nations Unies pour le maintien de la paix au Kampuchea en vue de vérifier si le retrait des forces étrangères tel qu'annoncé

M. Babgeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

a été réalisé à la satisfaction du peuple kampuchéen et de veiller à ce que la mise en place des structures telles qu'envisagées par un règlement politique global de la question du Kampuchea puisse intervenir dans la paix, la concorde, et dans un esprit de véritable réconciliation nationale et d'unité.

Tel est le sens de la démarche que poursuivent les coauteurs, dont le Zaïre, du projet de résolution A/44/L.23 qui porte sur la situation au Kampuchea.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Voilà déjà 10 ans que l'Assemblée s'efforce de défendre les droits du peuple cambodgien, victime de l'agression de la République du Viet Nam. Certains d'entre nous avaient espéré que cette année la situation serait entièrement différente : l'annonce faite par le Viet Nam de retirer ses troupes et la convocation d'une conférence internationale sur le Cambodge, qui s'est tenue finalement en juillet et en août derniers, semblaient indiquer qu'une solution pacifique et définitive était proche. Il était concevable que cette question pourrait disparaître de l'ordre du jour ou faire désormais partie du point de l'ordre du jour consacré aux opérations de maintien de la paix.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Nous avons tous pu voir des photographies et des journaux télévisés qui montraient des soldats vietnamiens quittant le Kampuchea. Mais il ne suffit pas de dire qu'une chose est arrivée; il faut le vérifier.

Jusqu'à présent, ni le Gouvernement du Viet Nam ni celui de Phnom Penh n'ont autorisé les Nations Unies à vérifier que ce retrait a effectivement eu lieu et a été total de façon que l'on puisse être sûr le Viet Nam s'est conformé aux obligations que lui a imposées l'Assemblée.

Dans les différentes résolutions adoptées sur cette question, l'accent a toujours été mis non seulement sur la nécessité du retrait de toutes les forces étrangères du Cambodge, mais aussi sur le fait que les Nations Unies doivent surveiller et contrôler ce retrait. Cette dernière exigence ne s'applique pas uniquement au cas du Cambodge; il s'agit plutôt d'une exigence standard de la communauté internationale pour tous les processus de paix. Elle a été appliquée lors du conflit entre l'Iran et l'Iraq, en Namibie, en Palestine, au Cachemire, à Chypre et, tout récemment, en Amérique centrale. Les Centraméricains ont demandé la présence d'observateurs des Nations Unies dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de paix approuvé par nos présidents. Il y a donc tout lieu, à mon avis,

M. Gutierrez (Costa Rica)

d'appliquer cette exigence au cas du Cambodge, étant donné que la vérification internationale s'est avérée être un moyen efficace de consolider les processus de paix dans la solution des conflits.

D'autre part, la Conférence de Paris sur le Cambodge s'est soldée par un échec. On pourrait utiliser des formules plus indulgentes pour décrire ce qui s'est passé mais il est incontestable que les objectifs visés n'ont pas pu être atteints. Il s'est avéré impossible de mettre au point un règlement politique d'ensemble où les différentes factions cambodgiennes pourraient décider ensemble de leur propre destin. En conséquence, le conflit continue. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport,

"au cours des dernières semaines les hostilités ont redoublé au Kampuchea et il est à craindre que l'escalade des combats ne se poursuive, avec le début de la saison sèche" (A/44/670, par. 30)

Le Secrétaire général confirme par la suite l'opinion désormais acceptée par toute la communauté internationale, lorsqu'il dit :

"Je suis fermement convaincu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au problème du Kampuchea et qu'il faut tout faire pour épargner au peuple kampuchéen des souffrances et des effusions de sang supplémentaires" (*ibid.*)

Il convient donc de conclure que, loin d'être terminé, le conflit se poursuit et peut encore causer d'immenses souffrances et des destructions considérables pour le peuple cambodgien. Il suffit de citer le nombre de réfugiés mentionné par le Secrétaire général dans son rapport : 291 000 Kampuchéens dans les sites d'évacuation situés le long de la frontière qui bénéficiaient de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies; 18 000 réfugiés dans le centre d'accueil de Khao-I-Dang qui bénéficiaient de l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il y a en outre 40 000 civils ou plus qui vivent dans des régions auxquelles la communauté internationale n'a pas accès. Il y a donc pour le moins 349 000 êtres humains qui se trouvent dans une situation de détresse et d'impuissance totale et qui ne peuvent pas faire face à leurs besoins les plus essentiels.

Face à cette réalité, la communauté internationale n'a d'autre choix que de continuer la lutte et de suivre ce conflit avec la plus grande vigilance. L'optimisme de l'année dernière doit faire place à la recherche inlassable de solutions. L'instauration de la paix internationale est la raison d'être de notre organisation qui doit agir dans ce contexte sans égard pour les obstacles ou les revers du passé. Il faut aller de l'avant jusqu'à ce que le problème soit résolu.

M. Gutierrez (Costa Rica)

La délégation du Costa Rica tient tout particulièrement à souligner le principe qui, nous l'espérons, est aujourd'hui universellement reconnu, à savoir qu'il n'est pas de solution stable et définitive à un conflit international qui ne puisse être trouvée autour d'une table de négociation, où les intérêts des parties soient conciliés dans le cadre d'un accord sans traduire pour autant la victoire de l'une d'entre elles mais bien plutôt le fruit d'un compromis acceptable par toutes sans qu'elles aient le sentiment d'avoir renoncé à leur dignité ni à leurs convictions fondamentales. Le culte ou le mythe du guerrier triomphant prévaut depuis tant de siècles dans l'histoire de l'homme que, de nos jours encore semble-t-il, subsiste l'idée selon laquelle lorsqu'un triomphe absolu est envisageable, la lutte armée est préconisée et ce n'est que lorsqu'une victoire totale paraît hors de portée que l'on s'engage sur la voie des négociations.

Dans l'histoire récente, plusieurs exemples illustrent cette approche des problèmes internationaux. Il en va ainsi de la situation en Afghanistan. Le monde entier s'est félicité de l'accord intervenu entre les parties et qui a conduit au retrait des troupes soviétiques. Cependant, l'on ne s'est pas suffisamment préoccupé de la nécessité d'un accord entre les différentes factions afghanes en vue de la création d'un gouvernement national acceptable par toutes les parties afin qu'elles puissent consacrer leurs efforts à la solution des problèmes sociaux d'un pays dévasté par une guerre qui a entraîné tant de souffrances dans toutes les couches de la population. Certes, il n'y a, aujourd'hui, plus de soldats soviétiques en Afghanistan mais la situation ne s'est pas améliorée pour autant. La guerre, les souffrances, la misère, continuent.

Malgré de grandes différences sur les plans régional, historique et circonstanciel, quelque chose de semblable s'est produit ces jours derniers en Amérique centrale. Lorsque le Président du Costa Rica en tant qu'initiateur du plan de paix pour l'Amérique centrale a pris la parole, ici même, au cours du débat général, il a commencé son allocution par ces mots "Je viens vous dire merci". En effet, les efforts de paix semblaient avoir été couronnés de succès. Les dispositions avaient été prises pour mettre au point les derniers détails afin que ce plan devienne une réalité tangible. Cet état de fait n'a pas été accepté par certains groupes qui persistent dans leur conviction erronée qu'ils peuvent, par la violence, atteindre non seulement quelques-uns mais tous leurs objectifs. Le postulat selon lequel on se bat jusqu'à ce que l'ennemi se rende sans condition semble être un des nombreux attrait qui s'attachent à la victoire. Il en résulte

M. Gutierrez (Costa Rica)

que, récemment, une fois encore, le climat en Amérique centrale s'est détérioré, le nombre des victimes s'accroît chaque jour et l'idéal de paix immédiate et effective s'est éloigné. Il est impossible de prévoir ce que sera demain.

Il en va de même au Cambodge. L'année dernière, nous envisagions avec espoir une solution prochaine répondant à toutes les exigences requises par les résolutions des Nations Unies. Nous savons aujourd'hui que tel n'est pas le cas. Une fois encore, les armes s'accumulent au Cambodge. Une fois encore, on se demande quel groupe va dominer militairement les autres. Le nombre des morts au combat et des innocentes victimes de la guerre augmente de jour en jour. Comme dans le cas de l'Afghanistan et dans celui de l'Amérique centrale, compte tenu des circonstances, le fait que les activités armées sembleraient favoriser une tendance particulière par rapport à une autre vers laquelle iraient nos sympathies ne saurait nous satisfaire - loin de là. Notre position découle de la défense des principes dont s'inspire notre organisation et qui sont à la base même du message du Secrétaire général, à savoir qu'il ne peut y avoir de solution militaire au problème du Kampuchea et que la question la plus importante encore en suspens est celle de la réconciliation nationale. Il a ajouté qu'il était nécessaire

"d'assurer le non-retour des politiques et pratiques universellement condamnées de la période 1975-1978" (A/44/670, par. 31)

et que les parties les plus directement concernées doivent

"faire preuve de la volonté nécessaire pour relever le défi de la paix et pour reconnaître que la paix ne peut qu'être plus fructueuse que la prolongation d'une guerre stérile et fratricide." (Ibid., par. 32)

Nous sommes convaincus que l'action nécessaire pour parvenir à ce résultat ne pourra être efficace que si l'on applique toutes les mesures prévues dans notre projet de résolution. C'est pourquoi j'espère que ce texte sera non seulement adopté mais qu'il le sera avec une majorité plus importante que celui présenté l'année dernière.

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'anglais) : Nous avons suivi de près les efforts entrepris pour résoudre la question du Kampuchea et nous restons préoccupés car aucune solution ne semble encore en vue malgré le climat politique de réconciliation qui prévaut depuis quelque temps sur l'échiquier international.

Le Soudan a toujours estimé que la question du Kampuchea était un exemple concret de violation de la Charte des Nations Unies. L'intervention et l'occupation étrangères sont la cause profonde de cette situation.

M. Abdoun (Soudan)

La République socialiste du Viet Nam a annoncé que ses troupes avaient été retirées du Kampuchea au mois de septembre dernier. Nous avons pris note avec satisfaction de cette évolution positive mais ce retrait n'a pas été contrôlé et les rapports réfutant cette annonce nous inquiètent vivement. Nous nous joignons au consensus universel selon lequel le retrait des troupes vietnamiennes aurait dû être effectué dans le cadre d'un mécanisme de contrôle international et efficace placé sous l'égide des Nations Unies et appuyé par une force du maintien de la paix de l'ONU.

Le retrait total et inconditionnel des troupes étrangères est la condition préalable absolue à tout règlement envisageable du problème. Alors seulement le peuple du Kampuchea pourra recouvrer son indépendance et sa souveraineté nationale et s'acheminer vers une véritable réconciliation nationale instaurant une paix durable dans son pays.

Nous apprécions vivement la réelle volonté du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et de son grand dirigeant, le Prince Norodom Sihanouk, pour arriver à une solution globale, juste et durable, des problèmes du Kampuchea. Il appartient aux autres parties de faire preuve de la même attitude constructive et de la même bonne volonté. A cet égard, nous estimons que l'autodétermination au Kampuchea devra intervenir dans le cadre d'un processus juste et démocratique permettant à tous les citoyens kampuchéens de participer de façon équitable à la détermination de l'avenir du Kampuchea en tant qu'Etat indépendant, souverain et non aligné.

Nous ne sommes pas d'accord avec les rumeurs circulant dans certains milieux, selon lesquelles des conditions préalables devraient être établies pour déterminer qui participerait et qui serait exclu du processus démocratique d'autodétermination du Kampuchea.

M. Abdoun (Soudan)

Nous estimons qu'il s'agit là d'une affaire purement intérieure et qui est la prérogative du seul peuple kampuchéen. Notre rôle et notre responsabilité consistent à contribuer aux efforts visant la réconciliation nationale et l'unité du peuple kampuchéen, plutôt que de promouvoir les factions et la désintégration nationale qui aboutiraient inévitablement à d'autres guerres, davantage de destructions et de souffrances pour le peuple kampuchéen.

Nous sommes d'accord sur le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées. Mais nous rejetons toutes les tentatives tendant à priver le peuple kampuchéen de la paix et du processus d'autodétermination. Nous demandons instamment à tous ceux qui sont intéressés de contribuer à élaborer une formule pouvant répondre à ces deux aspects importants de la vie du peuple kampuchéen. Certaines suggestions constructives ont déjà été présentées par le Prince Norodom Sihanouk et ses partenaires de la coalition tripartite, suggestions et garanties qui méritent d'être examinées.

A cet égard, le Soudan se félicite des efforts que le Secrétaire général des Nations Unies et les pays membres de l'ANASE ont faits pour arriver à un règlement politique d'ensemble.

Cependant, nous restons profondément préoccupés par les immenses souffrances que continue d'endurer le peuple du Kampuchea et nous félicitons les diverses institutions des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que toutes les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour les efforts qu'ils déploient et les secours qu'ils apportent aux victimes de ce conflit. A cet égard, il convient de souligner tout particulièrement la contribution du Gouvernement et du peuple de la Thaïlande. Nous notons avec préoccupation les observations du Secrétaire général figurant dans son rapport selon lesquelles les programmes d'aide humanitaire risquent d'accuser un déficit de l'ordre de 5 millions de dollars. Nous nous associons à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux pays donateurs afin qu'ils augmentent leurs contributions aux fonds disponibles.

Nous sommes coauteurs du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie et nous allons voter pour lui. Nous espérons fermement que sa teneur constitue le cadre le plus approprié pour le règlement pacifique de la crise au Kampuchea.

M. KANE (Mauritanie) : Depuis que l'Assemblée générale s'est saisie de la situation au Kampuchea il y a plus d'une décennie, une constante a toujours prévalu dans son action comme dans ses efforts visant à trouver une solution à cette crise : l'appel au retrait inconditionnel de toutes les troupes étrangères du Kampuchea. Au fil des ans, la communauté internationale, par ses décisions et résolutions répétées, a rappelé cette exigence fondamentale avec toujours des majorités croissantes. La Conférence internationale sur le Kampuchea a, dès 1981, posé le cadre dans lequel toute solution du problème devrait se concevoir, et le Comité spécial issu de celle-ci n'a cessé depuis lors d'oeuvrer avec patience et persévérance à la réalisation des objectifs visant au retour à la paix et à la réconciliation nationale sur le sol du Kampuchea meurtri et, partant, la paix, la stabilité et la coopération dans l'ensemble de la sous-région : c'est le lieu pour ma délégation de rendre hommage tant aux efforts du Comité qu'à ceux que le Secrétaire général de notre organisation et son représentant spécial n'ont cessé de déployer pour trouver une solution juste et durable à cette question.

L'adoption l'an dernier à une majorité écrasante de la résolution 43/19 dans une conjoncture internationale marquée par l'apaisement des conflits régionaux et un recours plus prononcé au dialogue et à la concertation, avait suscité de grands espoirs quant à une solution rapide de la question du Kampuchea. Les rencontres subséquentes de Jakarta et de Paris laissaient augurer d'une fin prochaine du conflit. Malheureusement, en dépit du rythme sans précédent de rencontres et d'initiatives que l'année 1989 nous a offertes, force est de constater que l'on n'est pas encore arrivé à la solution que nous n'avons cessé de demander.

Celle-ci, comme l'a maintes fois répété notre assemblée, passe nécessairement par le retrait inconditionnel et total de toutes les troupes étrangères du Kampuchea sous la surveillance effective d'un mécanisme international de contrôle sous les auspices des Nations Unies et la réconciliation nationale à travers la formation d'un gouvernement d'union nationale où toutes les parties seraient représentées sous la présidence du Prince Norodom Sihanouk.

La Conférence internationale de Paris sur le Cambodge de l'été dernier nous avait sensiblement rapprochés de ces objectifs. Des divergences n'ont pas permis cependant d'aboutir à un accord d'ensemble. Il appartient de ce fait à la communauté internationale de continuer ses efforts pour qu'une solution juste et préservant l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du Kampuchea puisse être trouvée rapidement afin de mettre un terme définitif aux souffrances du peuple kampuchéen.

M. Kane (Mauritanie)

Tout comme elle l'a manifesté par le passé, la Mauritanie reste solidaire du combat héroïque du peuple kampuchéen jusqu'à la satisfaction complète de ses aspirations légitimes à l'indépendance, à la souveraineté et à un développement prospère.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Comme beaucoup d'autres pays, la Somalie se félicite de la détente qui règne à l'heure actuelle entre différentes régions du monde, et notamment du rapprochement entre les deux superpuissances. Nous sommes très encouragés par le rôle croissant des Nations Unies dans la solution de nombreux conflits régionaux, en Afrique particulièrement.

En dépit de cette évolution positive, il est regrettable de constater que le conflit et les tensions subsistent au Cambodge. Nous estimons que les pressions internationales doivent être maintenues afin de résoudre ce problème qui existe depuis si longtemps.

M. Osman (Somalie)

Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est luttent depuis plus de 10 ans pour trouver une solution juste et durable qui rétablisse la paix, l'ordre et l'indépendance dans ce pays ravagé par la guerre, qui a été victime de l'agression et de l'occupation. Les membres de l'ANASE, notamment la Thaïlande, ont supporté le poids de l'arrivée massive de réfugiés; ils ont été victimes d'incursions le long de leur frontière et subi d'innombrables pertes en vies humaines. En dépit de ces événements graves, les pays de l'ANASE ont poursuivi patiemment une diplomatie constructive lors des réunions informelles de Jakarta et de la récente Conférence de Paris sur le Cambodge pour parvenir à un règlement politique d'ensemble du problème cambodgien.

La Somalie est bien éloignée de la source du conflit. Peut-être ne connaissons-nous pas très bien tous les détails et toutes les nuances de cette affaire, mais dès qu'il existe un conflit de cette nature, nous nous inspirons de trois idées. Premièrement, quels sont les principes en jeu? Deuxièmement, pouvons-nous introduire une tierce partie impartiale et respectée telle que les Nations Unies pour régler le différend? Troisièmement, quelles sont les vues des Etats voisins - en l'occurrence les pays de l'ANASE - qui ont une position rapprochée et qui s'intéressent tout naturellement au rétablissement de la paix et de la stabilité régionales?

Il nous semble que la question fondamentale qui est en jeu ici est celle de l'autodétermination. Pendant trop longtemps, le Cambodge n'a été qu'un événement marginal, et son territoire et sa population en ont beaucoup souffert. Des forces étrangères ont envahi le Cambodge et y ont instauré un régime fantoche. Il est évident que des violations massives des droits de l'homme se sont produites par le passé, chose que l'on ne saurait nier ni contester. Mais, en dépit de toutes ces complications, la question fondamentale de l'autodétermination, qui correspond à l'un des principes les plus importants de la Charte de Nations Unies, doit être confrontée. L'autodétermination, le respect du droit international et le non-recours à la force dans le règlement des différends sont les trois principes fondamentaux que la Somalie appuie fermement et qui sont des plus opportuns dans ce cas. S'agissant du Cambodge, la population doit pouvoir se prononcer par des élections libres et régulières tenues sous la surveillance des Nations Unies. Une autre question prête à controverse, à savoir le retrait des troupes étrangères du Cambodge. En tant que pays éloigné, la Somalie n'a aucun moyen de savoir si ce

M. Osman (Somalie)

retrait est véritable et complet et c'est d'ailleurs le cas de beaucoup d'autres pays. Nous notons que le Viet Nam a annoncé des retraits par le passé et que les membres de l'ANASE ainsi que le mouvement de résistance nationale cambodgien n'ont pas été pleinement convaincus de l'authenticité ou à la crédibilité de ces retraits. Nous comprenons et acceptons l'argument selon lequel un tel retrait devrait faire partie d'un règlement politique d'ensemble. Nous nous demandons pourquoi, si le retrait est vraiment effectif et intégral, les Nations Unies n'ont pas été invitées à vérifier l'authenticité de ce retrait, mettant fin une fois pour toutes à tous les arguments et à toutes les querelles sur cette question.

Nous comprenons également qu'il y a une autre question à résoudre, à savoir le problème de la population de colons qui semblent être suffisamment nombreux pour pouvoir influencer les résultats d'élections futures éventuelles s'ils sont autorisés à y prendre part. Encore une fois, nous faisons valoir qu'une question aussi complexe serait résolue au mieux par un mécanisme international de contrôle des Nations Unies, qui pourrait distinguer les Cambodgiens véritables des pseudo-Cambodgiens.

Enfin, nous savons que l'essence du problème cambodgien est en fait la question de la répartition du pouvoir. Nous espérons sincèrement que les quatre factions pourront se mettre d'accord pacifiquement sur une formule de répartition des pouvoirs. Nous appuyons le Prince Sihanouk en tant que dirigeant d'un gouvernement de coalition. Il faut reconnaître que ce conflit, s'il se poursuit, ne pourra que faire souffrir le peuple du Cambodge. Les gouvernements d'unité nationale, tels qu'ils existent dans d'autres pays dans des conditions analogues, peuvent amener la paix et la prospérité dans des pays divisés et ravagés. Nous engageons toutes les parties à poursuivre leurs efforts en vue d'un règlement politique d'ensemble.

C'est dans cet ordre d'idée que la Somalie a appuyé et coparrainé le projet de résolution de l'ANASE sur la situation au Kampuchea. Nous apprécions l'attitude conciliante des membres de l'ANASE qui a permis d'apporter plusieurs modifications au texte, ce qui a donné l'occasion à certains pays amis d'appuyer ce projet de résolution. Nous estimons que le projet de résolution de l'ANASE comporte tous les

M. Osman (Somalie)

éléments nécessaires à un règlement politique d'ensemble, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous estimons par ailleurs que notre appui à ce projet de résolution contribuera à donner un élan nécessaire à la reprise du processus de négociation, objectif qui est mis en relief dans le texte. Pour ces raisons, la Somalie prie instamment l'Assemblée de voter à une majorité écrasante pour le projet de résolution qui nous est présenté sur la situation au Kampuchea.

M. AHMED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le peuple patriotique du Kampuchea mène une lutte inlassable pour recouvrer son indépendance depuis 10 ans que les forces étrangères ont envahi son pays, contrairement aux principes de la Charte et des normes établies dans les relations internationales. La situation au Kampuchea vient une fois encore confirmer la leçon de l'histoire, selon laquelle l'intervention militaire étrangère ne saurait jamais assujettir un peuple résolu à défendre sa liberté. La communauté internationale ne saurait non plus avaliser la violation de principes reconnus dans les relations internationales, quel que soit le prétexte d'une telle intervention. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, adoptées par une écrasante majorité d'Etats, devraient montrer nettement qu'aucune intervention armée ne saurait se faire impunément.

L'année 1989 a marqué des progrès considérables dans le processus de dialogue et de négociation sur le Kampuchea, dont le point culminant a été la Conférence de Paris sur le Kampuchea tenue en août dernier, qui a réuni les quatre parties kampuchéennes autour de la table de négociations. Le Gouvernement français a apporté une contribution inestimable à la paix internationale en convoquant la Conférence internationale de Paris. Cela n'aurait pu se faire si le terrain n'avait été préparé lors des réunions informelles de Jakarta et, à cet égard, la communauté internationale doit une dette de reconnaissance aux pays de l'ANASE et notamment au Gouvernement de l'Indonésie. Le Secrétaire général des Nations Unies et son représentant spécial ont joué tout au long de l'année un rôle important dans le cadre du processus consultatif, et le Représentant spécial s'est particulièrement attaché à promouvoir la réconciliation nationale. En envoyant rapidement une mission d'enquête au Kampuchea en août dernier, pendant la Conférence de Paris, l'Organisation des Nations Unies a montré sa volonté sincère de contribuer à un règlement rapide du problème kampuchéen grâce à une supervision internationale.

Dans le message qu'il a adressé à la seconde session ministérielle à la fin de la Conférence de Paris sur le Kampuchea, le Secrétaire général a déclaré :

"Le navire n'a pas encore atteint les rivages de la paix, même s'il a pu en apercevoir les contours à l'occasion."

M. Ahmed (Pakistan)

Le fait que la Conférence n'a pu dégager un accord politique complet est une source de regret et de déception pour tous. Cependant, la Conférence n'a pas été un échec et des progrès ont été enregistrés sur plusieurs éléments de fond. La route vers la paix est semée d'obstacles mais le voyage mérite d'être fait. Il a été unanimement convenu de mettre en oeuvre un plan d'action concerté pour le redressement et la reconstruction du Kampuchea comme élément d'une solution d'ensemble. Les participants à la Conférence ont reconnu le rôle central joué par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans l'opération et la coordination du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Le mécanisme international de contrôle, les accords de cessez-le-feu et les garanties internationales ont été traités de façon approfondie. Ces discussions se sont avérées utiles pour promouvoir une solution politique globale.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est primordial de ne pas perdre l'élan créé depuis le début de l'année, notamment ces derniers mois. Nous espérons sincèrement que la Conférence reprendra ses travaux dans un proche avenir et qu'un accord sur les éléments en suspens pourra être dégagé rapidement. Cela est d'autant plus impératif que, comme il ressort du rapport du Secrétaire général :

"...les hostilités au Kampuchea ont redoublé au cours des dernières semaines et il est à craindre que l'escalade des combats ne se poursuive avec le début de la saison sèche." (A/44/670, par. 30)

Tous les efforts doivent être déployés pour épargner au peuple kampuchéen d'autres effusions de sang et souffrances. La prompte reprise du processus de négociation constitue le seul moyen constructif de parvenir à une solution politique à la situation au Kampuchea.

A la suite de la suspension de la Conférence de Paris, les Vietnamiens ont prétendu qu'ils auraient retiré toutes leurs forces du Kampuchea avant le 26 septembre. Pour qu'il soit crédible et internationalement acceptable, le retrait des forces d'occupation doit être vérifié et supervisé par les Nations Unies, dans le cadre d'une solution politique d'ensemble. Aucune autre procédure ne saurait convaincre la communauté internationale que les forces vietnamiennes ont véritablement quitté le Kampuchea.

Le régime installé par les forces étrangères reste au pouvoir à Phnom Penh et rejette toutes les propositions raisonnables avancées par le Prince Sihanouk, au nom des parties de la résistance, pour un gouvernement provisoire quadripartite chargé de gouverner le pays jusqu'à ce que des élections aient lieu sous supervision

M. Ahmed (Pakistan)

internationale. L'objectif du régime illégal de Phnom Penh est manifestement de légitimer sa propre existence et de priver le peuple du Kampuchea de son droit à l'autodétermination. Seul le peuple du Kampuchea doit décider du gouvernement de son choix en exerçant librement son droit inaliénable à l'autodétermination par des élections libres et régulières tenues sous supervision internationale. Le processus de solution politique au Kampuchea pourra être amorcé par la formation d'un gouvernement provisoire quadripartite au cours de la période de transition vers des élections. Le Prince Sihanouk joue un rôle clef pour que soit réalisée la réconciliation nationale au Kampuchea. Il est le seul dirigeant capable de rallier autour de lui les diverses forces en présence au Kampuchea et de mener le peuple de son pays déchiré par la guerre vers un avenir d'indépendance, de paix, de neutralité et de prospérité.

L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle crucial en facilitant la réalisation d'un règlement conforme à ses principes. Elle a déjà apporté une contribution positive au processus politique. Les Nations Unies non seulement jouent un rôle politique mais elles déploient un effort considérable pour atténuer les souffrances du peuple kampuchéen, dont des centaines de milliers de Kampuchéens languissent dans des camps et subissent les rigueurs et les épreuves de longues années d'exil.

En tant que pays d'accueil de trois millions de réfugiés afghans, mon gouvernement comprend parfaitement l'importance que revêt la généreuse décision prise par le Gouvernement thaïlandais de donner asile à ces réfugiés de guerre. Nous saluons également le magnifique effort que l'Opération frontalière de secours des Nations Unies a déployé pour assurer le bien-être des réfugiés dans les camps. Nous sommes préoccupés par les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/44/670, par. 15), selon lesquelles les programmes, pour la première fois, accusent un déficit de l'ordre de 5 millions de dollars. La communauté internationale doit répondre généreusement aux besoins d'assistance humanitaire en faveur des réfugiés cambodgiens. Malgré le lourd fardeau financier et économique que représente la présence de réfugiés afghans sur son sol, le Pakistan est fier d'avoir été associé aux programmes d'assistance humanitaire au Kampuchea.

M. Ahmed (Pakistan)

Il ne saurait y avoir ni paix ni stabilité en Asie du Sud-Est tant que ne sera pas trouvée une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea qui soit conforme aux principes des Nations Unies. Cette solution devrait être fondée sur le retrait total des forces étrangères sous supervision des Nations Unies et sur l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple kampuchéen grâce à des élections libres, loyales et démocratiques sous surveillance internationale. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple kampuchéen et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dans leur lutte juste pour libérer leur pays de la domination étrangère.

Mon gouvernement se félicite particulièrement des efforts inlassables déployés par le Prince Norodom Sihanouk pour parvenir à une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea. Nous avons pleinement confiance dans les efforts qu'il fait pour rétablir la paix dans son pays ravagé par la guerre. Nous sommes sûrs que la lutte du peuple kampuchéen sous sa direction aboutira à l'apparition d'un Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné.

M. SALY KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Le débat sur la situation au Kampuchea à la présente assemblée s'ouvre encore, cette année, au grand regret de ma délégation, en l'absence des représentants authentiques du peuple kampuchéen, qui, avec l'aide d'un peuple frère voisin, l'avaient délivré des bourreaux d'un régime qui avait commis, d'après la dépêche de l'AFP du 6 novembre 1989 :

"le premier autogénocide de l'histoire contemporaine, pour avoir provoqué la mort de 2 à 3 millions de personnes à la suite de réformes sociales radicales." Ses représentants authentiques ne pouvaient être incarnés autrement que par le Gouvernement de l'Etat du Cambodge siégeant actuellement à Phnom Penh. Or, l'occupation continue du siège de l'ONU réservé à ce pays par les représentants de ce régime de génocide ne semble laisser entrevoir aucune perspective de règlement du problème du Kampuchea dans le cadre de notre organisation, malgré la volonté manifeste et les efforts persévérants de la communauté internationale en vue d'y parvenir.

Cette occupation déguisée sous le couvert de la prétendue coalition ne ferait, par contre, qu'entraver ces efforts, car elle va à l'encontre des vœux unanimes de ce peuple traumatisé qui se trouve à l'intérieur du pays et des réalités cambodgiennes de l'heure. A ce propos, les directeurs de l'OXFAM et du Conseil international des agences bénévoles (ICVA), deux organisations humanitaires internationales bien connues, avaient bien raison lorsque, atterrés par la légitimité que la communauté internationale avait accordée au prétendu gouvernement du Kampuchea démocratique, ils avaient ensemble, selon la même source de l'AFP :

"appelé les Nations Unies à manifester leur neutralité en laissant le siège du Cambodge vacant lors du prochain débat de l'Assemblée générale consacré à ce pays."

Cet appel avait été fait exactement le 6 du mois courant avec le souci évident de rétablir la justice au regard du problème kampuchéen, et d'en favoriser ainsi le dénouement.

Rappelons également que le Washington Post du 13 novembre 1989 a lancé le même appel dans son éditorial, en écrivant notamment :

(L'orateur cite en anglais)

"Les Nations Unies, en renouvelant le bail de Pol Pot, minimisent toute tentative d'utiliser l'organisme mondial efficacement pour faciliter la solution du problème cambodgien."

M. Saly Khamtsy (Rép. dém. pop. lao)

(L'orateur reprend en français)

Tout le monde sait que le drame cambodgien avait commencé avec le régime du Kampuchea démocratique sous lequel le peuple cambodgien avait connu la période la plus sombre et la plus douloureuse de son histoire nationale. La population entière avait été forcée, à la pointe du fusil, de quitter les villes qui seraient vidées complètement de leurs habitants et deviendraient par la suite des villes fantômes. En réalité, plus de 3 millions de personnes avaient péri durant cette période de près de quatre ans, soit par épuisement ou simplement abattus comme des animaux à coups de hache ou de fusil par familles entières, soit par privation de nourriture et de soins médicaux. Si je me suis permis de rappeler brièvement ce triste épisode, c'est pour mettre en évidence la nature vraiment inhumaine de ce régime qu'on ne peut qualifier autrement que de génocide, et pour souligner la nécessité de prévenir son retour au pouvoir sous quelque forme que ce soit, si vraiment l'on veut éviter à ce peuple de retomber encore dans la même tragédie.

Nous croyons comprendre, à cette fin, que la communauté internationale dans son ensemble est bien consciente de ce danger. C'est ainsi que, dans son rapport (A/44/670), le Secrétaire général de notre organisation a préconisé, entre autres :

"l'adoption de mesures visant à assurer le non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées de la période 1975-1978."

Nous trouvons que ce membre de phrase du rapport est bien clair et précis. Il s'agit bien de la période durant laquelle le gouvernement du Kampuchea démocratique de Pol Pot était au pouvoir au Cambodge. Rien ne prête désormais à équivoque et personne ne peut l'exploiter, comme certaine délégation l'avait fait l'année dernière, pour une cause qui n'était pas proprement justifiée.

Nous avons constaté d'autre part que l'Union soviétique et les Etats-Unis, selon leur Déclaration commune du Wyoming du 23 septembre 1989, partagent entièrement cette préoccupation. Il est aussi utile de rappeler qu'aux réunions informelles de Jakarta (JIM I et JIM II) de l'année dernière, réunions auxquelles participaient les deux forces cambodgiennes opposées en conflit ainsi que les représentants de tous les pays concernés de la région, un consensus avait pu être établi sur le règlement de l'aspect international du problème, à savoir que la question du retrait des troupes vietnamiennes devait être liée à la prévention du retour au pouvoir du régime de génocide de Pol Pot et à la cessation de toute ingérence extérieure ainsi qu'à la cessation de la fourniture d'armes aux différentes factions cambodgiennes opposées.

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Alors que le monde avait été témoin du retrait des derniers éléments des troupes vietnamiennes du Cambodge le 26 septembre dernier, il est étrange que certains pays s'emploient encore à nier cette réalité et à chercher par tous les moyens à favoriser le retour des polpotistes par le biais du prétendu système de partage du pouvoir. A propos du doute que certains milieux avaient voulu créer autour de la véracité de ce retrait, il est intéressant de se reporter à la dépêche de l'AFP de Bangkok du 7 novembre, dont un passage se lit comme suit :

"Les mouvements de guérilla n'ont cependant pas fourni jusqu'à présent de preuves déterminantes de la présence de soldats de Hanoi au Cambodge et, dans les milieux diplomatiques occidentaux de Bangkok, on considère que le Viet Nam a bien rapatrié ses troupes."

Les médias du monde entier avaient été d'ailleurs témoins de ce retrait qui contribuerait grandement au règlement du conflit. Mais, comme par une ironie du sort, certains pays, et par surcroît il s'agit de ceux qui, sous prétexte d'être directement menacés, avaient réclamé, au cours des années, le retrait sans condition des troupes vietnamiennes, ont cherché maintenant à soulever d'autres motifs pour le rejeter, disant qu'il n'a pas été internationalement vérifié par un mécanisme de contrôle placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont favorisé pour cela, directement ou indirectement, l'intensification actuelle des combats sur le terrain. Si l'on ne parvenait pas à mettre sur pied le mécanisme international de contrôle, ce serait vraiment faire preuve d'injustice que d'en attribuer la faute au Viet Nam ou à M. Hun Sen, Président du Conseil des ministres de l'Etat du Cambodge. C'est plutôt, de l'avis de ma délégation, le fait que la clique de génocide de Pol Pot continue toujours à occuper le siège de l'ONU, au détriment du Gouvernement de l'Etat du Cambodge, qui a bloqué toute possibilité pour notre organisation universelle de jouer proprement le rôle qui convient dans le règlement du conflit dans ce pays.

Parlant des pays qui ont favorisé le retour au pouvoir de la clique polpotiste, Mme Elizabeth Becker, auteur bien connu, a écrit notamment dans le Washington Post du 5 novembre :

(L'orateur cite en anglais)

"Je mentionne ces nations parce que, alors qu'elles se trouvaient au premier plan pour exiger que l'armée vietnamienne quitte le Cambodge, elles ne font rien maintenant pour protéger le peuple cambodgien contre l'armée des Khmers

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

rouges qui occupe la place laissée vide par les Vietnamiens. En fait, ils exigent que l'on donne aux Khmers rouges un rôle dans un nouveau gouvernement et se demandent si le gouvernement de Pol Pot était un gouvernement de génocide."

(L'orateur reprend en français)

L'article a pour titre : "Pol Pot est le véritable tueur et l'Occident devrait poursuivre pour génocide les Khmers rouges".

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Les efforts inlassables consentis depuis toujours par S. E. le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar et par son représentant spécial pour les affaires humanitaires, S. E. Rafeudin Ahmed, en vue de la recherche d'une solution globale, juste et définitive au problème du Cambodge sont bien connus et hautement appréciés. Je me fais aujourd'hui l'interprète de mon gouvernement pour leur rendre un hommage mérité. Ma délégation se félicite également des efforts très louables des Gouvernements indonésien et français pour avoir respectivement organisé les réunions JIM I et JIM II dont je viens de faire mention, et la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge il y a à peine quatre mois. Si ces réunions informelles et cette conférence n'ont pu aboutir aux résultats escomptés, à savoir le règlement global du problème, elles sont néanmoins parvenues à formuler bon nombre d'éléments positifs permettant de jeter la base des futures négociations. C'est ainsi que mon pays, la République démocratique populaire lao, fonde encore ses espoirs sur les efforts du Gouvernement indonésien qui s'emploie actuellement à rapprocher les points de vues pour organiser une autre réunion informelle restreinte, et sur la reprise de la Conférence internationale de Paris dont les participants sont convenus, avant de se quitter, de se rencontrer à nouveau dans un très proche avenir.

Le projet de résolution, qui est présentement soumis à notre examen sous la cote A/44/L.23, ne tient pas compte des intérêts majeurs de toutes les parties en cause. Ma délégation estime qu'il n'est pas équilibré, étant élaboré au détriment du Gouvernement de l'Etat du Cambodge et du peuple cambodgien qui a vécu les horreurs du régime de Pol Pot. Une fois adoptée, la résolution tombera dans l'impasse comme les fois précédentes, pour la simple raison qu'elle n'est pas conforme aux réalités du pays. Le Gouvernement de l'Etat du Cambodge, qui est le principal intéressé, sera le premier à la rejeter. La communauté internationale aurait intérêt à en tenir compte. Un pays quelconque ou un groupe de pays, bien que s'appuyant avec un semblant de préoccupations démesurées sur la pression internationale, ne saurait imposer ses vues à ce courageux peuple de plus de 7 millions d'habitants, surtout quand elles sont contraires à ses intérêts vitaux immédiats.

M. Saly Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Ledit projet de résolution paraît d'autre part un peu étrange et inapproprié, lorsque dans le paragraphe 2 du dispositif l'on désigne par son nom une personnalité, si haut placée soit-elle, pour être à la tête de "l'Autorité administrante" d'un pays, même provisoirement, c'est-à-dire pratiquement pour être le chef de l'Etat et du gouvernement. Ce serait, de l'avis de ma délégation, un fait sans précédent qu'il faut éviter, car il constituerait une grave ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

Ma délégation se prononcera donc contre un tel projet de résolution.

Maintenant que nous palabrons ici, les combats se poursuivent au Cambodge, avec toute leur intensité, entraînant derrière eux destructions et deuils. Les médias du monde, qui avaient parlé il y a quelques semaines du retrait total des troupes vietnamiennes, font état aujourd'hui de violentes offensives lancées par l'opposition armée au Gouvernement de l'Etat du Cambodge à partir de la frontière avec un pays voisin. S'il y a offensive, il y a contre-offensive. Les Cambodgiens s'entretuent. Les marchands de canon en Asie du Sud-Est font de bonnes affaires. Ils gagnent de l'argent et se frottent les mains.

C'est en abordant le problème avec réalisme et équité, et non avec passion, que la communauté internationale pourra contribuer efficacement à arrêter ces tueries.

Mme CHAN (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Pour la onzième année consécutive, nous débattons aux Nations Unies de la question intitulée "La situation au Kampuchea". Le rôle constructif joué ces 10 dernières années par les Nations Unies en ce qui concerne le Cambodge inflige un démenti éloquent aux cyniques qui taxent l'Organisation d'incompétence.

Il y a 10 ans, lors de la réunion que le Conseil de sécurité consacra en janvier 1979 au Cambodge, peu de temps après l'invasion vietnamienne, Hanoi nia catégoriquement l'invasion du Cambodge par ses forces armées. Lorsque cette position devint indéfendable, Hanoi affirma dans une attitude de défi que son occupation du Cambodge était irréversible. En 1986, le Viet Nam se déclara prêt à envisager une solution politique au problème cambodgien. Au cours des réunions qui ont eu lieu entre 1988 et 1989, tant dans le cadre des réunions informelles de Jakarta que de la Conférence de Paris sur le Cambodge, nous avons dégagé les principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble.

Mme Chan (Singapour)

Nous ne sommes pas encore parvenus à un tel règlement, mais nous en sommes sur le point. Deux facteurs nous y ont conduits : premièrement, comme on a pu le constater à maintes et maintes reprises dans chaque région du monde, l'occupation militaire est incapable d'étouffer l'esprit d'indépendance de peuples qui se sont vu nier leur droit à l'autodétermination et, deuxièmement, en adoptant la résolution de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la communauté internationale a indiqué d'une manière ferme, cohérente et catégorique qu'elle n'était disposée ni à accepter l'intervention militaire ni la violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Ces 10 dernières années, la position de principe de la communauté internationale en faveur de l'autodétermination du peuple cambodgien a conduit le Viet Nam à reconsidérer plus d'une fois sa position. C'est ce qui a inspiré la résistance nationale cambodgienne dans sa recherche de l'indépendance et de liberté. C'est pourquoi l'ANASE demande une fois encore à l'Assemblée d'appuyer sa résolution relative à la situation au Kampuchea.

Si beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire. Les deux questions cruciales qui constituent l'essence du problème cambodgien et qui doivent être traitées de façon intégrée et dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble sont : premièrement, le retrait total et vérifié des forces vietnamiennes du Cambodge et, deuxièmement, l'obligation d'aider le peuple cambodgien à exercer son droit à l'autodétermination.

En avril dernier, Hanoi a annoncé que ses troupes se retireraient du Cambodge à la fin du mois de septembre. Il reconnaissait ainsi, quoiqu'un peu tardivement, que la force militaire ne saurait régler des problèmes régionaux. En septembre dernier, un événement médiatique important a été orchestré. Des journalistes internationaux, des représentants d'organisations non gouvernementales et des représentants des quelques pays qui ont reconnu le régime Hun Sen mis en place par l'occupation vietnamienne ont été invités à assister à cet événement dans le cadre d'une visite soigneusement guidée de régions choisies du Cambodge. J'espère qu'on me pardonnera si je dis que notre réaction n'est pas très enthousiaste. En effet, ce n'était pas la première fois que nous assistions à ce genre d'événement.

Mme Chan (Singapour)

C'était même la huitième fois que le Viet Nam annonçait le retrait de ses troupes pendant les huit dernières années. Tout comme les retraits précédents, celui-ci n'a été vérifié par aucun organisme crédible. Dans ces conditions, un certain scepticisme est donc tout à fait compréhensible. Plusieurs délégations ont été priées de signer des documents affirmant qu'un retrait avait bel et bien eu lieu, mais, prudemment, ont refusé de le faire.

Le Cambodge est un pays relativement grand, au terrain accidenté et couvert de forêts denses. Nul ne pourrait honnêtement conclure, sur la base de quelques articles de presse, qu'un retrait véritable et intégral des forces vietnamiennes a eu lieu. Depuis le mois de septembre, un certain nombre d'informations inquiétantes ont été diffusées par les médias, certaines citant comme source des amis du Viet Nam, selon lesquelles des troupes vietnamiennes seraient restées. Selon certaines allégations, des soldats vietnamiens seraient restés en se faisant passer pour des membres de la milice du régime de Hun Sen ou des colons. Selon d'autres informations, le Viet Nam aurait mis en place un système de gouvernement indirect par le biais d'un réseau complexe de "conseillers" à tous les niveaux. Ces informations sont beaucoup trop nombreuses et détaillées pour être a priori écartées.

A titre d'exemple, examinons la question des colons vietnamiens. C'est de toute évidence une question importante et non un simple détail démographique. Les affirmations divergent quant au nombre de colons vietnamiens. Selon certaines estimations, il y en aurait un million; selon d'autres, quelques centaines de milliers. En tout cas, il est difficile de nier la présence de colons. Une évaluation en a été faite récemment par le Dr Esmeralda Luciolli, spécialiste en médecine tropicale, qui a été en poste au Cambodge, dans son livre intitulé Le mur de bambou - Le Cambodge après Pol Pot, publié l'année dernière à Paris, dans lequel elle déclare :

"Depuis 1979, de nombreux Vietnamiens expulsés en 1970 ont regagné le Cambodge et de nouveaux résidents sont arrivés. Officiellement, le nombre de Vietnamiens s'élève à près de 50 000. En privé, des Cambodgiens affirment qu'à Phnom Penh, il y en a autant qu'avant 1970 et qu'ils représentent 25 à 30 % de la population. C'est un phénomène qui échappe à la plupart des étrangers de passage, qui connaissent à peine les particularités ethniques et linguistiques des deux peuples et ne distinguent pas les Vietnamiens des Khmers. En réalité, dans certaines parties de la ville ou dans les marchés,

Mme Chan (Singapour)

on entend parler beaucoup plus la langue vietnamienne que la langue khmère, et il est facile de distinguer les anciens résidents vietnamiens, qui parlent bien le khmer, des nouveaux arrivants, qui ne connaissent pas la langue du pays."

Le Dr Luciulli cite également un membre du Politburo vietnamien, Le Duc Tho, qui aurait ordonné, en 1980, la présence au Cambodge d'un Vietnamien pour cinq Khmers dans les régions rurales et d'un Vietnamien pour chaque Khmer dans les villes. Beaucoup d'autres informations émanant de journalistes dignes de foi et d'universitaires éminents pourraient être citées, ce que je m'abstiendrai de faire par souci de concision.

La seule question que je voudrais poser est celle de savoir comment la communauté internationale doit réagir face à de telles informations. La question de savoir si le Viet Nam a oui ou non laissé des troupes dans le pays sous un déguisement ou un autre et celle de savoir si des colons vietnamiens sont oui ou non en train de coloniser le Cambodge sont des questions empiriques. Nous ne saurions cependant nier le fait que ces questions se sont posées. En l'absence d'informations crédibles et impartiales, nous n'avons aucun moyen d'y répondre de façon définitive. Ce sont néanmoins des questions qui ne manqueront pas d'avoir un impact décisif sur l'avenir politique du Cambodge et sur le droit du peuple cambodgien à l'autodétermination. Elles auront, entre autres, une influence évidente sur l'exercice du droit de vote. Quels que soient nos préjugés personnels, en tant que membres responsables de la communauté internationale qui se sont engagés à aider le peuple cambodgien à retrouver son indépendance, nous ne saurions méconnaître de telles questions. D'une façon ou d'une autre, il faut y répondre d'une manière rationnelle, lucide et crédible.

Voilà pourquoi le projet de résolution de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) demande que le retrait annoncé des forces vietnamiennes soit vérifié de façon empirique et indépendante par l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pensons pas que cette demande soit déraisonnable, étant donné l'importance qu'elle revêt pour le peuple cambodgien. Il existe un consensus international selon lequel seule l'Organisation des Nations Unies a la stature, la crédibilité et les connaissances techniques nécessaires à l'accomplissement de cette tâche difficile. L'année dernière, le palmarès remarquable de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix a été universellement reconnu et couronné par le prix Nobel de la paix. Si le Viet Nam conteste de telles

Mme Chan (Singapour)

allégations, la meilleure façon d'apaiser les doutes qui subsistent dans l'esprit de la communauté internationale serait, pour Hanoi, d'accepter la mise en place d'un mécanisme de contrôle international solide et efficace au Cambodge, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Mais le Viet Nam accuse l'Organisation des Nations Unies de ne pas être impartiale.

L'autre question cruciale à laquelle il faut répondre est celle de savoir comment aider le peuple cambodgien à exercer son droit à l'autodétermination. C'est là l'essence même du problème cambodgien. Lorsque les Vietnamiens ont envahi le Cambodge, il ont installé à Phnom Penh un régime à leur solde. Le Viet Nam prétend que ce régime représente le peuple cambodgien. Le mouvement de résistance nationale cambodgien conteste la légitimité du régime de Phnom Penh du fait qu'il a été installé par des forces étrangères.

Qui a raison? La réponse est simple. En vertu du principe même de l'autodétermination, seul le peuple cambodgien a le droit moral et politique de choisir qui doit gouverner son propre pays. Le peuple cambodgien est seul compétent pour décider de son propre avenir politique. Il peut le faire au moyen d'élections libres, régulières et démocratiques. Des élections régulières ne sauraient avoir lieu en présence d'un régime à la solde du Viet Nam. Toutes les parties cambodgiennes doivent donc partager le pouvoir au sein d'un gouvernement provisoire de coalition en attendant l'organisation d'élections. Pour être crédibles, ces élections devront être supervisées par l'Organisation des Nations Unies. Le Prince Sihanouk est le seul dirigeant cambodgien qui soit acceptable pour tous. Il devrait diriger ce gouvernement provisoire pour unir le peuple cambodgien en attendant les élections. Lorsque les élections auront eu lieu, la communauté internationale pourra appuyer le gouvernement élu, quel que soit son dirigeant.*

Cette position est-elle déraisonnable? Nous ne le pensons pas. Aucun d'entre nous ne saurait accepter un régime installé par les Vietnamiens en tant que représentant du peuple cambodgien. Ce serait là un travesti du principe de l'autodétermination. Si le Gouvernement sud-africain se retirait de la Namibie et laissait le Gouvernement de Windhoek en place, aucun parmi nous ne l'accepterait. Les Cambodgiens méritent-ils moins de respect?

* Le Président assume la présidence.

Mme Chan (Singapour)

De même, comme le dit le projet de résolution de l'ANASE, nous ne saurions accepter un retour aux politiques et pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées. En préconisant la réconciliation nationale de toutes les parties cambodgiennes sous la direction du Prince Sihanouk, nous ne demandons nullement un retour aux politiques atroces des Khmers rouges. Notre répulsion à l'égard des pratiques barbares des Khmers rouges est bien connue et n'est contestée que par ceux qui veulent délibérément déformer les faits. Cela n'a cessé d'être un facteur constant dans la position de Singapour et de l'ANASE sur le Cambodge. Nous n'avons jamais appuyé, nous n'appuyons pas et nous n'appuierons jamais les Khmers rouges. Nous ne nous sommes pas efforcés avec autant d'acharnement de trouver un règlement politique global au problème cambodgien depuis 11 ans pour vouloir à présent exposer le peuple cambodgien, une fois de plus, aux horreurs du régime de Pol Pot. Notre projet de résolution dit d'ailleurs bien clairement qu'à notre avis, un règlement politique global est le seul moyen d'épargner ce sort aux Cambodgiens.

Il ne faudrait jamais permettre à Pol Pot de soumettre à nouveau le peuple cambodgien aux horreurs indescriptibles du passé. Mais nous ne pensons pas non plus que la réponse consiste à accepter le fait accompli vietnamien au Cambodge.

Le Viet Nam n'a aucune autorité morale pour montrer les Khmers rouges du doigt. Hun Sen n'est pas non plus sans reproches. Pol Pot n'aurait pas pu s'emparer du pouvoir en 1975 sans l'appui du Viet Nam. Le Viet Nam a créé, protégé et promu les Khmers rouges. Les Khmers rouges n'étaient qu'un groupe de guerilla insignifiant jusqu'à ce que le Viet Nam détruise l'armée de Lon Nol au cours d'opérations militaires brutales et mette en place les Khmers rouges, ce qui a abouti à leur victoire en avril 1975. Trois ans plus tard, en avril 1978, au comble des meurtres de Pol Pot, Pham Van Dong a envoyé un message à Pol Pot dans lequel il se félicitait chaleureusement des "nobles réalisations du peuple frère du Kampuchea".

Mme Chan (Singapour)

Lorsque le Viet Nam a envahi le Cambodge, les dirigeants principaux que Hanoi a choisis pour diriger le régime à sa solde étaient d'anciens cadres des Khmers rouges, y compris Heng Samrin et Hun Sen, qui étaient tout aussi coupables de génocide que Pol Pot. Si Pol Pot avait été un allié docile, le Viet Nam aurait payé le prix du sang des Cambodgiens pour réaliser son ambition de dominer le Cambodge.

Je ne prétends pas qu'une partie soit meilleure ou pire que l'autre. Singapour et les pays de l'ANASE sont, cependant, d'avis que le peuple cambodgien mérite mieux qu'un choix dramatique entre Pol Pot et Hun Sen, car, en réalité, ce n'est pas un choix. Cela revient en fait à demander aux Cambodgiens s'ils préfèrent être dévorés par le tigre ou mangés par le crocodile. Nous estimons que le Prince Sihanouk représente la meilleure option pour le peuple cambodgien.

Cependant, nous n'avons jamais perdu de vue le fait que le peuple cambodgien devra faire, seul, son propre choix. Nous pensons que la communauté internationale a l'obligation morale de l'aider à le faire sans aucune coercition. C'est pourquoi nous demandons, dans la résolution de l'ANASE, la tenue d'élections sous contrôle international auxquelles pourraient participer toutes les parties cambodgiennes. C'est là la seule chance que nous ayons d'offrir au peuple cambodgien le moyen de choisir parmi les meilleures options qui lui sont ouvertes.

Au cours des 11 dernières années, l'ANASE a demandé l'appui de la communauté internationale pour amener le Viet Nam non à merci mais à raison. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est un instrument diplomatique ayant pour objet et de définir les principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble et de convaincre le Viet Nam d'engager un processus de négociation pour parachever un tel règlement. En même temps, l'ANASE a toujours maintenu ouvertes les voies de communication diplomatiques avec Hanoi pour convaincre le Viet Nam de négocier avec sérieux. Alors même que nous débattons de ce projet de résolution, l'Indonésie, qui assume la présidence du Comité permanent de l'ANASE, a reçu de celle-ci mandat d'explorer avec Hanoi et les autres parties intéressées la possibilité de relancer le processus de négociation dans le cadre de la Conférence de Paris. Nous estimons que la Conférence de Paris, à laquelle participe le Secrétaire général des Nations Unies, constitue le cadre le plus approprié pour négocier un règlement politique d'ensemble.

Nous pensons que si le projet de résolution bénéficie de l'appui écrasant des Nations Unies, il sera possible de persuader le Viet Nam de reprendre les

Mme Chan (Singapour)

négociations. Cette année, le projet de résolution de l'ANASE est parrainé par 79 pays, soit la moitié des Membres des Nations Unies. Tous ces pays ont-ils tort? Je ne le pense pas. Un nombre retentissant de voix se prononçant pour le projet de résolution enverra un message sans équivoque en faveur de négociations. Nous nous trouvons à une étape historique. Nous sommes au seuil d'un règlement politique d'ensemble. Nous ne devons pas manquer cette occasion.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Tout au long de la journée d'hier et ce matin encore, l'Assemblée a entendu les déclarations éloquentes et énergiques de nombreuses délégations sur la question du Kampuchea. La Malaisie a maintenant l'honneur d'être le dernier orateur à prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour avant qu'il soit mis aux voix.

En 1979, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la Malaisie a présenté le premier projet de résolution sur le Kampuchea. Toute nostalgie mise à part, nous ne pouvons qu'être déçus comme d'autres délégations qu'il n'ait pas été encore possible de parvenir à une solution d'ensemble juste et durable de la question du Kampuchea.

L'an dernier, à la quarante-troisième session, l'ancien représentant permanent de Singapour a évoqué le dilemme dans lequel se trouve enfermé le Kampuchea, pris au piège entre tigres et crocodiles. A mon avis, ce dilemme existe encore aujourd'hui.

L'Assemblée connaît bien le problème du Kampuchea. Il est né de l'intervention vietnamienne, en décembre 1979, et de l'occupation continue qui a suivi. Le Viet Nam a cherché à défier le monde qui condamnait ses actes contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Depuis lors, les troupes vietnamiennes occupent le Kampuchea en maintenant, à Phnom Penh, un régime soumis aux désirs et politiques d'Hanoi. Pendant toutes ces années, le Viet Nam a refusé de se retirer complètement du Kampuchea, malgré les appels répétés de la communauté internationale. Le Viet Nam a prétendu avoir procédé à plusieurs retraits partiels, mais la plupart d'entre eux se sont révélés de simples mouvements de rotation des troupes.

En avril dernier, le Viet Nam a annoncé qu'il retirerait toutes ses troupes du Kampuchea d'ici la fin du mois de septembre. On s'est félicité de cette annonce, en espérant que le retrait serait effectué sous une supervision et une surveillance internationales efficaces dans le cadre d'une solution d'ensemble. Le Viet Nam

M. Razali (Malaisie)

a choisi, cependant, d'agir unilatéralement et a annoncé pour date finale du retrait le 26 septembre. Ce jour-là, quelques personnes ont effectivement vu des troupes vietnamiennes traverser la frontière du Kampuchea pour rentrer au Viet Nam. On a prétendu que des personnes invitées tout spécialement à cet effet ainsi que des membres des médias internationaux avaient observé ce retrait. Cependant, le retrait n'a été ni vérifié, ni supervisé ou contrôlé par un organe international. Il est de fait que ceux qui ont observé l'événement, notamment des membres du Parlement de certains pays, ont refusé d'avaliser formellement l'annonce, par Phnom Penh, du retrait intégral effectif des troupes vietnamiennes.

Mais il ne me revient pas de débattre de la question de savoir s'il y a encore des troupes vietnamiennes au Kampuchea. C'est au Viet Nam qu'il incombe de prouver que le retrait annoncé en septembre a réellement été effectué et est définitif. Nous savons très bien que le retrait n'a pas été effectué sous le contrôle et la supervision effectifs des Nations Unies. Il convient de souligner que seules les Nations Unies auraient eu l'autorité, le mandat et les ressources appropriées pour procéder à cette tâche, en plus des autres tâches envisagées dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble de la question du Kampuchea.

Notre débat permet encore une fois de placer le problème dans sa juste perspective et de le considérer dans son intégralité. Le problème du Kampuchea n'est pas purement endogène; sa complexité est due également à des facteurs extérieurs. Sa solution exige l'application de facteurs tant internes qu'externes. Une telle solution dépend dans une grande mesure de la volonté de toutes les parties concernées, Kampuchéens et autres, de se réconcilier et d'accepter un règlement politique d'ensemble. Il ne fait aucun doute que les quatre parties kampuchéennes sont, à l'intérieur, les principaux acteurs dans cet effort et doivent individuellement et collectivement assumer leurs responsabilités. Le Viet Nam reste le principal acteur à l'extérieur. Il a envahi et occupé le Kampuchea et doit assumer la responsabilité des conséquences de cet acte. D'autres acteurs doivent aussi jouer leur rôle, en particulier les pays de l'ANASE, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les autres participants à la Conférence de Paris sur le Cambodge. La communauté internationale dans son ensemble, notamment aux Nations Unies, a elle aussi un rôle important à jouer. Une solution politique d'ensemble doit tenir compte de tous ces éléments, comme en témoigne le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Razali (Malaisie)

Des efforts sérieux ont été entrepris pour trouver un règlement politique à la question du Kampuchea. Depuis le dernier débat qui a eu lieu sur cette question à l'Assemblée générale, des faits nouveaux significatifs se sont produits. La deuxième Réunion informelle de Jakarta (JIM II), tenue en février dernier, a permis de développer l'accord intervenu sur certains points fondamentaux en juillet 1988. Le processus JIM a permis de progresser vers la réalisation d'un règlement politique d'ensemble. Toute une série d'éléments variés ont été élaborés à la Conférence de Paris sur le Cambodge. Je n'ai pas l'intention de les rappeler ici. Qu'il me suffise de dire qu'il n'était pas encore possible de parvenir à un règlement politique d'ensemble à Paris, contrairement à ce que nous espérions avant la fin de la Conférence.

M. Razali (Malaisie)

Il pourrait s'avérer utile de dresser une liste objective des succès et des échecs de la Conférence de Paris, mais il serait plus important pour nous d'examiner les causes sous-jacentes qui ont fait échouer les possibilités d'un règlement d'ensemble à cette conférence, qui a duré un mois.

Premièrement, les quatre parties kampuchéennes n'ont pas pu se mettre d'accord entre elles sur le partage du pouvoir. La communauté internationale ne peut qu'exprimer son impatience devant l'incapacité des factions à se mettre d'accord. Le monde ne peut pas attendre indéfiniment le règlement du problème kampuchéen. L'intransigeance de Hun Sen en ce qui concerne le partage, même provisoire, du pouvoir avant de faire face au verdict populaire grâce à des élections véritablement libres a grandement contribué à cette impasse.

Deuxièmement, la fonction déclarée de M. Co Thach selon laquelle le Viet Nam se montrerait souple comme l'acier n'a pas eu une influence positive sur la Conférence. C'était là une occasion importante pour le Viet Nam, qui a toujours détenu en coulisse le pouvoir à Phnom Penh, d'apporter une contribution positive en optant pour la réconciliation nationale et un arrangement provisoire de partage du pouvoir. Au lieu de cela, le Viet Nam a décidé d'adopter la politique du fait accompli et d'insister pour que la communauté internationale accepte Hun Sen. Le Viet Nam devrait se rendre compte de l'importance que la communauté internationale attache aux objectifs d'une solution politique d'ensemble. Le Viet Nam ne peut pas espérer ignorer un problème, qu'il a d'ailleurs créé lui-même, sans assumer certaines responsabilités. L'intervention étrangère et l'occupation d'un pays par un autre ne sont pas des solutions aux problèmes internationaux. Les plus grandes puissances de l'histoire contemporaine elles-mêmes le reconnaissent. A notre époque, nous avons vu une superpuissance abandonner en hâte une guerre politiquement et moralement insoutenable dans un pays étranger, alors que le gouvernement d'une autre superpuissance a récemment admis que son intervention dans un pays voisin était moralement et juridiquement condamnable, tant sur les plans international que national.

Les hostilités se poursuivent en ce moment même au Kampuchea. Le peuple du Kampuchea continue de subir les souffrances et les privations de la guerre. Des milliers de Kampuchéens restent dans des camps frontaliers en Thaïlande. Tous aspirent à la paix, à un retour dans la sécurité, et à la reconstruction. Mais pas au prix de devoir appuyer un régime installé par des forces d'occupation étrangères.

M. Razali (Malaisie)

Ce régime ne peut se reconnaître lui-même une légitimité sans laisser le peuple kampuchéen décider de son propre avenir. Il doit être remplacé par un gouvernement démocratiquement constitué, élu par le peuple grâce à des élections justes et libres, effectuées sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. Dans cet interrègne, une autorité quadripartite provisoire devrait être établie, sous la direction du Prince Norodom Sihanouk.

Ma délégation l'a dit auparavant : à notre avis, seul le Prince Sihanouk peut amener la réconciliation nationale au Kampuchea. Nous le répétons ici. Le Prince mérite de bénéficier de l'appui total de la communauté internationale, notamment en ce moment où la réconciliation nationale est cruciale pour prévenir toute nouvelle violence et effusions de sang au Kampuchea. Les quatre parties cambodgiennes doivent se retrouver bientôt pour examiner sérieusement les options les plus viables pour parvenir à une paix durable au Kampuchea. Les efforts actuels déployés par les coprésidents de la Conférence de Paris pour tenir des pourparlers informels parmi les parties concernées dans le cadre de la Conférence de Paris sont des pas dans la bonne direction.

Un élément majeur de la solution politique d'ensemble envisagée dans le projet de résolution est la pleine assurance que le Kampuchea ne sombrerait pas à nouveau dans les horreurs sinistres qui se sont abattues sur ce pays auparavant. La communauté internationale s'attache à juste titre à prévenir le retour des Khmers rouges. On ne peut permettre l'établissement d'un autre gouvernement khmer rouge au Kampuchea. Cependant une telle préoccupation ne devrait pas nécessairement faire oublier les réalités complexes de la situation kampuchéenne. Il faut bien admettre que la possibilité de voir revenir les Khmers rouges, et avec eux la résurgence des sombres jours de l'époque 1975-1978, est une inquiétude que nous partageons tous. Le problème du Kampuchea ne se prête pas à des choix faciles, mais si l'objectif final est de parvenir à un règlement au Kampuchea, assorti de garanties internes et externes, où le peuple serait autorisé, avec la participation et dans le cadre des Nations Unies, de choisir ou de rejeter ses dirigeants par la tenue d'élections libres, il n'y a manifestement pas d'autre choix que d'appuyer une solution politique d'ensemble. Les autres options sont par trop simplistes et laissent distinctement présager une instabilité encore plus grande et plus durable, voire une résurgence des horreurs du passé.

M. Razali (Malaisie)

La communauté internationale doit évaluer toutes ces options de façon réaliste. Seul le processus de réconciliation nationale - un partage du pouvoir provisoire qui permettrait à la population d'exercer normalement son droit à l'autodétermination, assorti de garanties effectives dans le cadre d'un règlement politique - peut apporter le salut au Kampuchea.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis couvre ces éléments essentiels. Il tient compte de l'évolution récente de la situation. Il est complet, équilibré et réaliste. Il n'abandonne pas les principes importants. Il n'ignore pas les craintes et les angoisses. Il tient compte du retrait annoncé du Viet Nam, mais il reconnaît également les limitations graves de ce retrait.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis montrera clairement au Viet Nam et à ses partisans, dont le nombre diminue, que la communauté internationale appuie toujours fermement les principes soulignés dans la résolution. Le nombre des auteurs en est la preuve. En 1979, nous n'étions que 30; le nombre s'est accru pour atteindre pratiquement la moitié des membres des Nations Unies en 1989. Ceci devrait montrer au Viet Nam qu'une stratégie qui présume que la communauté internationale se lassera avec le temps et acceptera le statu quo imposé est erronée et mal venue. Bien au contraire, pour la communauté internationale, la question est restée d'actualité. Le message est clair. Toutes les régions du monde appuient un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Il faut que le message soit parfaitement transmis au peuple kampuchéen. On ne peut tolérer qu'il soit victime ni des tigres, ni des crocodiles.

Le Kampuchea doit recouvrer son statut indépendant, souverain, neutre et non aligné, avec des garanties effectives d'intégrité territoriale et d'unité nationale. Le peuple kampuchéen doit pouvoir décider de son avenir avec l'aide et l'assistance des Nations Unies. Ce projet de résolution vise à faciliter ce processus. J'invite tous les membres à voter en faveur du projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de ce point.

Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/44/L.23.

Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Mlle TON NU THI NINH (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : En cette année cruciale dans la recherche d'un règlement politique de la question cambodgienne, il aurait été logique de s'efforcer de parvenir à une résolution de consensus. Or, alors que la tendance générale, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des Nations Unies, est favorable au dialogue, à la coopération et au consensus, le projet de résolution dont nous sommes saisis n'a jamais été conçu par ses auteurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) comme un texte de consensus. Ils n'ont même pas essayé.

Mlle Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

Contrairement à d'autres projets qui ont été négociés dans cette instance dans un esprit d'ouverture entre les parties intéressées et où il était tenu compte des points de vue de chacune des parties, le présent projet a été élaboré de façon unilatérale, sans aucune tentative de dialogue et de négociation avec le Viet Nam et d'autres pays partageant son point de vue. L'ANASE n'a même jamais consenti à nous montrer le projet. Nous avons dû en demander une copie à des amis.

Le présent projet, par conséquent, est le fruit stérile d'un monologue et, en tant que tel, ne saurait jouer de rôle crédible ou efficace pour faire avancer le processus de règlement actuellement en cours. Ma délégation soupçonne l'ANASE, en particulier Singapour, ainsi que, dans une certaine mesure, la Malaisie, d'avoir choisi cette option de non-consensus parce qu'elle leur permet de continuer à jouer le même jeu et d'essayer de marquer des points aux Nations Unies, même si cela ne se traduit pas en un progrès tangible dans la recherche d'une solution à la question cambodgienne. Qui plus est, l'essentiel de ce projet de résolution représente une volte-face par rapport à des accords et à des ententes réalisés précédemment aux réunions informelles de Jakarta et, il y a quelques mois seulement, à la Conférence de Paris. Tout ceci, de même que la façon avec laquelle le projet a été traité depuis le début, démontre la mauvaise foi de l'ANASE.

Les auteurs du projet nous disent qu'il s'agit d'un projet d'ensemble, bien équilibré, orienté vers l'avenir et réaliste. Ma délégation ne saurait être d'accord avec une telle évaluation, pour les raisons suivantes.

Premièrement, il ne reflète pas de façon substantielle ni adéquate l'évolution positive enregistrée au cours de l'année écoulée, tout particulièrement le retrait intégral des troupes vietnamiennes. En outre, compte tenu de la situation entièrement nouvelle, l'idée de base et la conception du projet de résolution restent essentiellement semblables à celles des années précédentes. En particulier, il insiste pour rappeler d'anciennes résolutions qui reconnaissaient le prétendu gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique qui, pour citer l'éditorial du 13 novembre du Washington Post, n'est

"en aucun sens une coalition, ni un gouvernement, ni démocratique ni cambodgien, mais simplement une invention tendant à rendre moins hideuse la consécration de Pol Pot."

Devant les appels de plus en plus nombreux qui demandent, maintenant que les troupes vietnamiennes se sont retirées, que le siège du Cambodge aux Nations Unies

Mlle Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

demeure inoccupé en attendant les élections générales, une telle reconnaissance n'est ni orientée vers l'avenir ni réaliste, mais décidément unilatérale et vouée à l'impasse.

Deuxièmement, le projet de résolution ne réussit pas à dégager la considération prioritaire pourtant essentielle qui s'est fait jour à maintes reprises et de façon éloquente ces derniers mois dans la presse internationale, dans des milieux politiques officiels, et également ici aux Nations Unies au cours de nos débats de ces deux derniers jours, à savoir la nécessité impérative d'éviter le retour possible aux champs de la mort de Pol Pot. La seule référence qui est faite à cette grave préoccupation est une phrase tout à fait anodine, encore plus vague en fait que la formulation utilisée dans le rapport du Secrétaire général, qui est pourtant truffée d'euphémismes. Les auteurs du projet s'efforcent d'éviter toute gêne, toute difficulté à Pol Pot et à ses acolytes, plutôt que de reconnaître de façon appropriée une revendication quasi universelle. Avec cette référence anodine à la menace khmère rouge à la suite du retrait des troupes vietnamiennes, le projet de résolution donne quasiment le feu vert à Pol Pot et à ses hommes dans leurs tentatives de récupérer le pouvoir et de se venger par la force des armes. Si le projet de résolution avait énoncé des mesures efficaces et précises pour empêcher le retour du régime de génocide de Pol Pot, on peut être certain que les Khmers rouges auraient empêché leurs partenaires au sein de la coalition de contribuer à son adoption.

Troisièmement, le projet de résolution ne reflète pas non plus la préoccupation croissante de l'opinion publique internationale quant à l'intensification des hostilités ainsi qu'à la perspective d'une guerre civile imminente sur une large échelle, et par conséquent la nécessité urgente d'un cessez-le-feu. En fait, il va tout à l'opposé. Le cinquième alinéa du préambule du projet est en réalité une incitation à peine voilée à la poursuite des hostilités par le gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, c'est-à-dire principalement, par les Khmers rouges meurtriers.

En outre, les agissements de certains membres de l'ANASE - et plus particulièrement ceux de Singapour, quelles que puissent être sa dénonciation du bout des lèvres du régime khmer rouge et ses protestations bruyantes d'ordre moral - sur le terrain, c'est-à-dire sur le champ de bataille dans ce cas, alors même que nous sommes rassemblés dans cette enceinte, sont plus que conformes à la

Mlle Ton Nu Thi Ninh (Viet Nam)

formulation et à la signification de cet alinéa. Permettez-moi de citer un article de Jeremy Stone, Président de la Fédération des savants américains, paru dans The New York Times de ce matin :

"Selon des sources bien informées, la résistance non communiste ... demande des armes, du matériel et une assistance par le truchement ...

'du groupe de travail cambodgien, une unité des plus secrètes à Bangkok qui coordonne tous les mouvements de la résistance non communiste...'

Le groupe de travail est le canal par lequel passe toute l'assistance meurtrière, financière et matérielle, donnée à la résistance non communiste, exception faite de celle venant de la Chine... Singapour fournit les armes par le truchement d'une société d'armement quasi privée à Singapour.

A titre d'exemple, une offensive générale lancée le mois dernier par la résistance non communiste et accompagnée de règles intérieures hautement secrètes, donnant à chacun toute possibilité de démenti plausible, a été soigneusement planifiée et orchestrée par le groupe de travail.

...

Maintenant que ces forces de la résistance non communiste ont commencé à se battre, on ne saurait nier que l'appui que leur apportent les Etats-Unis vient également en aide aux Khmers rouges. Quoique de façon indirecte, en forçant le gouvernement Hun Sen à combattre sur trois fronts au lieu d'un seul." (The New York Times, 16 novembre 1989, p. A 31)

Pour toutes ces raisons que je viens d'énumérer, le Viet Nam sera contraint de voter contre le projet de résolution A/44/L.23. Le Viet Nam est attaché à un règlement politique de la question cambodgienne et continuera de coopérer en toute bonne foi à cette fin avec tous les pays et toutes les parties intéressés dans le contexte de la Conférence de Paris sur le Cambodge. Nous attendons avec impatience le jour où un esprit de dialogue et de coopération véritable prévaudra aux Nations Unies à l'égard de la question cambodgienne. Dans l'intérêt du peuple cambodgien et de la stabilité en Asie du Sud-Est, puisse ce jour être proche.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : La situation au Kampuchea continue d'être un sujet de grave préoccupation pour mon gouvernement. Depuis trop longtemps, le peuple de ce pays n'a rien connu d'autre que les conflits et les souffrances. C'est notre fervent espoir que le nouveau climat politique de détente et de coopération dans les relations internationales offrira une nouvelle

M. Insanally (Guyana)

occasion de trouver une solution négociée à ce conflit de longue date, afin que la paix et la stabilité puissent revenir finalement sur cette terre divisée.

Ainsi que l'Assemblée s'en souviendra, nous nous sommes abstenus l'année dernière lors du vote sur le projet de résolution A/44/L.12. Nous l'avions fait car nous éprouvions quelque incertitude quant aux conditions qui régnaient au Kampuchea et en raison de notre désir de ne rien faire qui puisse mettre en danger les négociations délicates des réunions informelles de Jakarta. Nous souhaitons vivement qu'une volonté commune puisse se dégager afin de prévenir la répétition des pratiques du passé qui avaient si gravement frappé le peuple innocent du Kampuchea. Notre abstention ne portait donc pas tellement sur le fond du problème mais constituait plutôt un signe d'encouragement à toutes les parties directement concernées afin qu'elles poursuivent leur recherche d'une solution mutuellement acceptable.

A cette occasion, nous sommes quelque peu encouragés par les événements qui se sont produits depuis la dernière fois que la question kampuchéenne était soumise à cette instance. Je me réfère notamment aux changements positifs qui sont reflétés dans le projet de résolution de cette année, entre autres aux alinéas 13 et 14 du préambule. Nous sommes heureux de reconnaître que divers efforts ont été déployés pour atteindre un règlement politique d'ensemble et, à cet égard, nous prions instamment les parties de reprendre le dialogue entamé à la Conférence de Paris.

M. Insanally (Guyana)

Nous saluons, soulignons et reprenons l'appel lancé aux parties dans le paragraphe 5 du dispositif pour qu'elles mettent un terme aux hostilités et assurent "le non-retour aux politiques et pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées".

Nous pensons que le projet de résolution dont nous sommes saisis, même s'il est loin d'être parfait, contient certains éléments qui pourraient nous permettre de progresser sur la question du Kampuchea. L'un des points les plus importants est la nécessité de respecter la volonté souveraine du peuple kampuchéen dans le choix de ses nouveaux dirigeants. Chacun devrait donc accepter que toute décision relative à la supervision et au contrôle des élections relève de la compétence des autorités du Kampuchea. Il ne peut y avoir à cet égard aucune condition imposée de l'extérieur ni aucune ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Le texte actuel reconnaît ces conditions et les présente comme base aux négociations futures. Ma délégation est donc prête cette année à voter pour le projet de résolution. Cependant, notre appui se situe dans le cadre des encouragements apportés à tous les efforts destinés à parvenir à une solution politique négociée. Nous ne pensons pas que ces efforts, aussi sincères et courageux soient-ils, puissent aboutir sans la volonté politique et la coopération de toutes les parties concernées. C'est pourquoi nous leur demandons de faire preuve de la compréhension et de la souplesse nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle. Les obstacles au progrès ne sont pas insurmontables et peuvent être facilement surmontés avec la volonté commune. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera possible cette année de formuler une résolution de consensus sur le Kampuchea. Néanmoins, nous espérons que ce texte, quelles que soient ses limitations et quel que soit le résultat du vote, servira de base pour encourager les parties à rechercher à nouveau une solution définitive au problème du Kampuchea.

M. HAYES (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Bien entendu, ma délégation partage et appuie les opinions exprimées par le représentant de la France dans la déclaration qu'il a faite au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne au cours du débat qui vient de prendre fin.

La question sur laquelle nous allons nous prononcer n'est pas de savoir qui doit représenter le Cambodge ici aux Nations Unies mais quels sont les principes qui doivent être appliqués dans l'effort tendant à rétablir la paix dans ce pays tant éprouvé.

M. Hayes (Irlande)

Le débat ici a reflété le profond sentiment de la communauté internationale : l'agonie du peuple cambodgien doit prendre fin. Sous le régime de Pol Pot il a subi une dictature si barbare que son nom même est devenu synonyme du mal. Il a connu la tragédie de l'occupation étrangère et de la guerre civile. Le peuple cambodgien se tourne maintenant vers la communauté internationale pour rétablir la paix et mettre fin à ses souffrances.

La position du Gouvernement irlandais - et je veux me faire entendre clairement - est qu'à aucun prix le régime inhumain de Pol Pot ne doit pouvoir revenir au pouvoir. C'est à la communauté internationale qu'incombe la lourde responsabilité de faire tout son possible pour sauver le Cambodge de cette horreur suprême.

Ma délégation estime qu'une solution juste, durable et globale doit être basée sur l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné du Cambodge. Elle doit comprendre le retrait de toutes les forces étrangères sous le contrôle des Nations Unies, elle doit accorder au peuple cambodgien le droit absolu de déterminer son propre avenir dans le cadre d'élections libres et loyales, sous contrôle international, et elle doit faire en sorte - et ceci est vital - que le peuple du Cambodge ne soit plus jamais victime des actes barbares du passé. L'Irlande va voter pour ce projet de résolution, car il contient ces éléments fondamentaux. Nous ne pouvons qu'appuyer ces éléments.

Je dois dire, toutefois, que nous ne sommes pas entièrement satisfaits du libellé du projet de résolution. Nous aurions souhaité qu'il parle même plus explicitement encore du point sur lequel j'ai longuement insisté : le retour au pouvoir des forces de Pol Pot est absolument inacceptable. Il est fait mention de ce point dans le projet de résolution en termes voilés, qui ne sont certainement pas adéquats pour exprimer toute l'horreur de ce qui s'est passé au Cambodge.

En outre, nous ne sommes pas non plus satisfaits de ce qu'impliquent certaines phrases du projet de résolution qui concernent les forces d'opposition qui s'affrontent actuellement au Cambodge. Nous ne pensons pas qu'il soit juste de donner une légitimité à telle ou telle partie au conflit. Je dois rappeler ici que, chaque fois que la question de la représentation du Cambodge s'est posée devant cette assemblée dans le passé, l'Irlande n'a pas été en mesure d'appuyer ni le Gouvernement de coalition du Kampuchea ni le gouvernement dirigé par M. Hun Sen, car ni l'un ni l'autre ne jouit de l'appui librement exprimé du peuple du Cambodge. C'est toujours notre position.

M. Hayes (Irlande)

Ce que nous souhaitons c'est non pas donner la légitimité à telle ou telle autre partie dans cette guerre civile tragique, mais encourager par tous les moyens qui s'offrent à nous les efforts tendant à amener une paix véritable au Cambodge et à soulager son peuple tant éprouvé.

C'est parce que le présent projet de résolution précise bien ces principes fondamentaux sur lesquels doit reposer toute solution de paix véritable que l'Irlande va voter en faveur de ce projet de résolution, malgré certaines réserves que j'ai exprimées.

Ce qui est vital maintenant, c'est de mettre à profit la possibilité qui est fournie par le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge - événement dont nous nous félicitons - pour progresser vers un règlement politique global qui, en fait, amènera la réconciliation entre tous les Kampuchéens. Un premier pas dans ce sens doit être la cessation immédiate de la violence par toutes les parties au Cambodge et la cessation de toute aide militaire étrangère à l'une quelconque des parties au conflit.

Nous estimons que la récente Conférence internationale de Paris sous la coprésidence de la France et de l'Indonésie a permis de dégager des progrès certains vers une telle solution politique. Ma délégation demande instamment que tous les efforts soient faits pour reprendre les travaux de cette conférence au plus tôt.

Le peuple du Cambodge a assez souffert. La communauté internationale a une lourde responsabilité à son égard. Nous espérons et souhaitons pour le Cambodge et son peuple voir bientôt arriver le moment où l'horreur du génocide de Pol Pot ne sera plus qu'un triste souvenir et où nous pourrions enfin accueillir au siège du Cambodge à l'Assemblée générale une délégation qui représentera véritablement son peuple et parlera au nom d'un gouvernement élu par un acte véritable d'autodétermination grâce à des élections libres et loyales. C'est dans la mesure où le présent projet de résolution énonce les principes nécessaires pour arriver à cette fin que l'Irlande a décidé de voter pour.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée, par votre intermédiaire, transmettre à la délégation des Etats-Unis les condoléances du peuple et du Gouvernement de Vanuatu pour les nombreuses victimes et les nombreux dégâts provoqués par la série de catastrophes naturelles sans précédent qui ont frappé ce pays - comme d'ailleurs le reste du monde.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Comme de coutume, notre délégation a écouté très attentivement les différentes interventions prononcées dans le cadre du débat général, ainsi qu'au cours du débat sur ce point particulier de notre ordre du jour. Nous avons également étudié soigneusement le projet de résolution distribué sous la cote A/44/L.23 ainsi que le rapport du Secrétaire général (A/44/670). De plus, nous avons continué à réfléchir très attentivement aux circonstances historiques et au contexte social dans lequel s'inscrit la situation au Kampuchea.

Comme nous le savons tous, cette situation demeure complexe non seulement pour la communauté internationale mais également pour le peuple de cette terre ancienne, naguère innocent et pacifique mais victime aujourd'hui d'une terrible tragédie. C'est ce peuple et ses enfants qui doivent faire face à un avenir incertain. Par conséquent, ce sont eux, et non pas les préoccupations marginales d'une autre partie quelconque, qui doivent rester au premier plan dans nos esprits et dans nos coeurs, tant qu'un règlement global, garantissant la réalisation d'une solution juste et durable, n'aura pas été atteint. Un tel règlement devra avant tout garantir que le peuple du Kampuchea n'ait plus jamais à craindre un retour éventuel au pouvoir de ceux qui, tout récemment encore, commettaient leur horrible crime de génocide contre leur propre peuple. La communauté internationale a rarement dû faire face à une responsabilité aussi grave.

Il y a cinq ans, ma délégation a expliqué son vote sur cette question pour ce qui devait être jusqu'à ce jour la dernière fois. Ce que nous avons dit alors demeure, à notre avis, tout aussi pertinent :

"Il ne fait aucun doute que le peuple de ce pays bouleversé a souffert l'une des plus grandes tragédies de l'humanité.

La plupart d'entre nous ont du mal à concevoir l'ampleur de cette tragédie et ses causes. La plupart d'entre nous essaient également de trouver une solution et des moyens garantissant qu'une telle calamité ne se répète pas dans un autre pays, d'une autre façon, à un autre moment.

Voici presque 40 ans, nos prédécesseurs pensaient que la Charte des Nations Unies donnerait une telle garantie. Malheureusement, nous, les peuples du monde, sommes encore trop partiaux dans l'application des principes de cette noble organisation. Bien trop souvent, l'opportunisme et ce qu'on appelle 'les réalités' transcendent les idéaux et les principes de cette organisation. Tout autour de nous, il existe des exemples de pays petits et de peuples sans défense qui sont victimes de la convoitise, de la conquête et

M. Van Lierop (Vanuatu)

de la coercition. Ceux qui cherchent à convoiter, à conquérir et à exercer des pressions apparaissent sous divers aspects et agissent au nom d'une rationalisation tirée par les cheveux. Certains acceptent cyniquement cette rationalisation et font la sourde oreille aux demandes de justice, d'égalité et de dignité que lancent les victimes.

Nous n'avons pas compétence pour décider de ce qui convient le mieux au peuple du Kampuchea. Et nous ne sommes pas seuls dans ce cas. En fait, le monde entier en juge de même, à l'exception du peuple kampuchéen lui-même. Lui seul a compétence pour discuter de son avenir. Comme d'autres, nous voulons que se termine pour lui toute cette épreuve et que règnent la paix et la stabilité dans la région. Nous croyons que les éléments de rapprochement entre les nations de l'Indochine et nos voisins de l'ANASE sont plus nombreux que les éléments d'affrontement. Nous pensons qu'ensemble, ils peuvent faire beaucoup pour leurs populations respectives. Le Gouvernement du Vanuatu continuera donc d'appuyer le dialogue, la négociation et le règlement politique d'ensemble des problèmes du Kampuchea et de la région dans son ensemble." (A/39/PV.43, p. 38/40 et 41)

Par le passé, notre délégation s'est abstenue lors du vote sur cette question. Aujourd'hui, sur instructions du Gouvernement du Vanuatu, notre délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous le ferons, bien que nous regrettions que le texte ne soit pas plus équilibré et plus objectif et que nous soyons en désaccord avec un certain nombre d'idées qui y sont énoncées.

A cet égard, nous avons reçu pour instructions du Gouvernement du Vanuatu de faire état et de demander qu'il soit pris acte de ses réserves au sujet des cinquième, onzième, douzième et quinzième alinéas du préambule ainsi que des paragraphes 1, 2 et 4 du dispositif.

Le Vanuatu respecte le patriotisme, la sagesse et les qualités d'homme d'Etat de Samdech Norodom Sihanouk. Cependant, comme nous n'avons cessé de l'affirmer, nous pensons que seul le peuple kampuchéen est habilité à se prononcer sur la forme que doit prendre le gouvernement de son pays. Par conséquent, nous ne pouvons souscrire au passage du projet de résolution qui cite nommément une personne particulière comme dirigeant du pays. Le fait de désigner nommément ainsi une personne particulière ne correspond pas à la pratique normale de l'ONU et nous estimons qu'elle ne doit pas le devenir.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Nous ne pouvons nous empêcher de relever que certains des auteurs du projet de résolution A/44/L.23 ont, en d'autres occasions, été incapables de s'entendre sur des désignations beaucoup plus mesurées et générales des représentants légitimes de certains autres peuples. Nous avons du mal à comprendre que certains soient tellement contrariés par la désignation, dans un cas donné, d'une organisation comme représentant un peuple, alors qu'ils ne le sont pas du tout par la désignation, dans un autre cas, d'une personne particulière comme dirigeant d'un autre peuple.

Nous déclarons sans équivoque que le Gouvernement du Vanuatu continue d'être en faveur d'un règlement politique global de cette très importante question. Nous déclarons de la même façon que nous pensons que les Nations Unies ont un rôle vital à jouer dans ce processus. A ce propos, nous devons veiller à ce que le génocide ne sévisse pas à nouveau au Kampuchea. C'est pour ces raisons que nous aurions préféré voir figurer dans le projet de résolution A/44/L.23 des références objectives au rôle des Nations Unies au lieu des formulations employées, qui peuvent paraître avoir un caractère accusateur et donc beaucoup moins conciliant et encourageant que ne l'a été généralement le ton au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Nous relevons avec plaisir la confiance croissante dans les Nations Unies et nous sommes fiers de participer au renforcement du rôle joué par l'Organisation dans le règlement de différends qui, à un certain moment, semblaient échapper à toute solution. C'est pourquoi nous espérons que ceux qui souhaitent vivement voir les Nations Unies participer plus activement à la recherche d'une solution au Kampuchea se montreront à l'avenir tout aussi désireux d'assurer la participation active et continue de l'Organisation dans les domaines vis-à-vis desquels elle a des obligations de longue date et dont chacun reconnaît qu'elle a compétence pour en débattre, tels que celui de la décolonisation.

Cela est évidemment une autre affaire, dont nous traiterons une autre fois. Pour l'heure, nous nous contenterons, pour terminer, de rappeler que le Vanuatu n'a pas voté en faveur des 10 résolutions adoptées précédemment sur ce point de l'ordre du jour. C'est pourquoi nous ne nous associons pas en ce moment à l'appel explicite lancé en faveur de l'application intégrale de ces résolutions, tel qu'il figure au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. Nous estimons que ce genre d'appel est quelque peu inhabituel et superflu étant donné qu'il est bien

M. Van Lierop (Vanuatu)

connu que la plupart des délégations, dont la nôtre, se prononcent généralement pour l'application des différentes résolutions de l'Assemblée générale et non pas simplement celles relatives à ce point particulier.

Nous aurions préféré ne pas voter sur cette question cette année. Comme la plupart d'entre nous, nous aurions préféré assister à un règlement efficace des dimensions politiques de ce problème. Nous aimerions maintenant être témoins de la participation active de la communauté internationale à un effort massif visant à rebâtir et à reconstruire le Kampuchea. Le peuple de ce pays mérite qu'on lui accorde un répit. Il a enduré plus que sa part de détresse et de souffrances. Aujourd'hui, nous, la communauté internationale, devons nous acquitter de notre obligation non seulement d'assurer sa survie mais aussi son bien-être futur.

Aujourd'hui, nous ne voterons contre aucun autre pays; nous ne nous livrerons pas non plus à des accusations ou à des récriminations contre aucun autre pays. En votant pour le projet de résolution, c'est simplement pour l'avenir du Kampuchea que nous voterons. Notre vote affirmatif sera la réaffirmation de la foi du Vanuatu dans la Charte des Nations Unies, et notamment dans le non-recours à la force dans les relations internationales et dans le règlement pacifique des différends. Pour nous, cette question ne présente ni difficultés, ni subtilités, ni ambiguïtés. Il n'y a que des principes et des pratiques clairement énoncés, auxquels nous avons tous souscrit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/44/L.23. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme figure dans le document A/44/732. Nous allons commencer le processus de vote. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon,

Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Cuba, Ethiopie, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Congo, Finlande, Inde, Iraq, Liban, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Suède, Yémen.

Par 124 voix contre 17, avec 12 abstentions, le projet de résolution A/44/L.23 est adopté (résolution 44/22).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

Puis-je rappeler aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les faire de leur place.

M. BADI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution A/44/L.23 sur la situation au Kampuchea qui vient d'être adopté, même si certains paragraphes sont considérés comme inacceptables par ma délégation, notamment ceux qui font mention de la poursuite de l'occupation étrangère. D'après nous, le conflit du Kampuchea est un conflit intérieur qui, nous l'espérons, sera réglé par les parties en cause au Kampuchea de manière qu'un accord pacifique puisse être réalisé et que soient rendues au Kampuchea la sécurité, la liberté, l'unité et l'intégrité territoriale.

Le Viet Nam, qui est lié à mon pays par des relations d'amitié, a joué un rôle humanitaire en mettant fin aux massacres commis par le régime de Pol Pot. Ma délégation se félicite du retrait des troupes vietnamiennes dans les délais prévus. Le Viet Nam a ainsi fait preuve de sa bonne volonté humanitaire vis-à-vis du peuple cambodgien. Le geste du Viet Nam devrait être salué et apprécié par la communauté internationale.

Ma délégation espère que l'adoption de cette résolution aidera à résoudre le problème dans l'intérêt du peuple cambodgien et des peuples de la région tout entière. Nous voudrions également rendre hommage au rôle important joué par l'Indonésie et les autres Etats de la région dans la recherche d'une solution à ce problème.

M. NOTERDAEME (Belgique) : La délégation belge, tout comme la grande majorité des délégations ici présentes, a voté en faveur de la résolution relative à la situation au Cambodge contenue dans le document A/44/L.23.

Par son vote, la Belgique a tenu à exprimer aussi bien son attachement au processus de paix au Cambodge que son appréciation pour le rôle marquant joué par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de parvenir à une solution politique globale du conflit cambodgien.

Dans ce contexte, l'actuelle résolution doit contribuer à la mise en oeuvre d'un règlement politique d'ensemble, en vue de mettre fin aux souffrances du peuple cambodgien, d'assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale

M. Noterdaeme (Belgique)

d'un Cambodge neutre et non aligné et de permettre à ce peuple tellement éprouvé d'exercer son droit à l'autodétermination par le biais d'élections libres et contrôlées internationalement.

Je ne reviendrai pas sur les conditions auxquelles devrait répondre un tel règlement politique : elles ont été énoncées clairement par le représentant de la France, qui, au cours du débat, a exprimé la position des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Toutefois, la Belgique tient à affirmer clairement, en explicitant les termes de la résolution, qu'un tel règlement politique doit exclure tout retour au pouvoir des Khmers rouges. En effet, les crimes odieux dont ils se sont rendus coupables ne peuvent qu'inspirer horreur et révolulsion.

La Belgique rejette totalement ce régime infâme et ne saurait accepter que les auteurs d'un génocide exercent un jour à nouveau le pouvoir au Cambodge.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La Finlande s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/44/L.23, intitulé "La situation au Kampuchea". Ma délégation appuie toutefois les objectifs du processus de paix tels qu'ils sont exprimés dans la résolution qui vient d'être adoptée. Nous espérons que les efforts des parties concernées permettront d'aboutir à une réconciliation nationale pacifique au Cambodge.

Nous estimons que la résolution qui vient d'être adoptée ne reflète ni suffisamment la situation qui prévaut au Cambodge, ni les progrès enregistrés en faveur d'un règlement politique global. En particulier, le paragraphe 4 du préambule pose, à notre avis, un problème. Nous avons des difficultés à accepter l'affirmation selon laquelle l'occupation étrangère est toujours la cause de la poursuite des hostilités dans le pays et menace gravement la paix et la sécurité internationales.

La Finlande appuie le large accord portant sur des principes qui doivent se refléter dans une solution pacifique et durable. C'est pourquoi nous partageons l'idée selon laquelle il importe d'empêcher tout retour à la politique et aux pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées. A cet égard, nous aurions même préféré que soient données des assurances plus fermes que celles que nous trouvons actuellement dans la résolution.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus visant à trouver une solution politique acceptable pour le peuple cambodgien. La principale responsabilité incombe cependant aux Cambodgiens. Ils doivent intensifier leurs

Mme Rasi (Finlande)

efforts afin de résoudre leurs problèmes internes, de manière à ouvrir la voie à une solution pacifique et globale, sans ingérence extérieure. La Finlande est prête à appuyer tout rôle constructif que les Nations Unies pourraient assumer à cet égard.

M. PERRI (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Brésil a voté en faveur du projet de résolution A/44/L.23 sur la situation au Kampuchea, car il s'agit à notre avis, d'un encouragement à toutes les parties intéressées pour qu'elles poursuivent la recherche d'un règlement politique global de la question. Nous espérons que les parties au conflit pourront se mettre d'accord sur un tel règlement.

Nous voudrions aussi bien marquer que notre vote, favorable au projet de résolution dans son ensemble, ne préjuge pas la position du Brésil à l'égard de l'une ou l'autre des parties au conflit.

De plus, nous estimons que la résolution qui vient d'être adoptée ne doit pas préjuger le type de mécanismes à adopter pour vérifier que les obligations contractées dans le cadre d'un règlement négocié sont respectées.

Enfin, ayant toujours appuyé les résolutions qui s'opposent à la présence de troupes étrangères au Cambodge, le Brésil estime que le retrait annoncé récemment par le Viet Nam doit être considéré de façon plus objective, comme une contribution importante en faveur d'un règlement pacifique de la question.*

* M. Feyder (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

M. OBEID (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution sur la situation au Kampuchea, car c'est un projet décevant qui ne tient pas compte de l'évolution positive survenue pendant les 12 mois qui se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a examiné la question à sa quarante-troisième session. Le projet de résolution ne reflète pas l'esprit de conciliation et de compréhension qui existe entre les parties concernées par le problème cambodgien.

Cet esprit a été reflété aux Réunions informelles de Jakarta et à la Conférence internationale de Paris. Le projet de résolution ne donne pas de garantie claire et suffisante en ce qui concerne le non-retour au pouvoir du régime sanguinaire de Pol Pot. Il ne suffit pas d'entendre le régime de Pol Pot jurer que les massacres du passé ne se reproduiront pas. Le projet de résolution ne tient pas compte non plus de l'initiative prise par le Viet Nam de retirer ses troupes du Kampuchea. Ce retrait, qui a été confirmé par un grand nombre de représentants d'Etats, d'organisations et de la presse mondiale, a été accueilli favorablement par nombre de pays, dont le mien, comme un progrès positif vers un règlement global et pacifique du problème du Kampuchea.

Nous estimons que cette résolution ne contribue pas à la solution du problème et ne renforce pas la paix et la compréhension en Asie du Sud-Est. Il ne réussit pas non plus à réconcilier les intérêts de toutes les parties concernées et, en premier lieu, du peuple kampuchéen. Que nous n'ayons pas voté pour le projet de résolution ne réduit en rien l'appui total et ferme de mon pays au droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, sans ingérence extérieure dans ses affaires internes. Cela ne pourra se réaliser que par une solution politique globale et pacifique résultant d'un dialogue constructif et cohérent entre toutes les parties concernées, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de la neutralité du Kampuchea. C'est pourquoi nous croyons que la reprise des réunions de la Conférence de Paris sur le Cambodge sera une contribution positive à la réalisation d'une solution juste et complète du problème kampuchéen, qui servira les intérêts du peuple kampuchéen en mettant fin à ses souffrances.

Nous espérons que la prochaine session de l'Assemblée générale verra un progrès tangible vers le règlement positif de la question du Kampuchea et qu'à ce stade les parties au conflit seront déjà parvenues à une solution politique globale pour ramener la paix et la sécurité au Kampuchea, comme l'a demandé le dernier

M. Obeid (Yémen démocratique)

Sommet des pays non alignés à Belgrade. Cette conférence a demandé à toutes les parties au conflit d'intensifier leurs efforts pour parvenir à une solution pacifique globale du problème kampuchéen et instaurer ainsi la paix et la liberté dans la région.

M. ENGFELT (Suède) (interprétation de l'anglais) : La Suède a parrainé la résolution 43/19 de l'année dernière sur la situation au Kampuchea. Nous nous sommes joints pour la première fois aux auteurs parce que nous avons estimé que de nouveaux éléments de la résolution constituaient une contribution constructive au processus de règlement du conflit au Cambodge. Ce processus commençait à prendre forme lentement l'année dernière.

Comme on le sait fort bien, des événements importants se sont déroulés depuis lors, tels que les réunions de Jakarta, la Conférence de Paris, l'annonce du retrait des troupes vietnamiennes et les efforts de paix soutenus. C'est ainsi que la situation s'est modifiée. Il en a été de même du projet de résolution. Malheureusement, les changements dans le texte ne reflètent pas de façon constructive les changements survenus dans la réalité. Il est impossible pour la Suède d'appuyer un texte qui pourrait être interprété comme ouvrant la voie au retour au pouvoir, sous une forme ou sous une autre, des responsables du génocide atroce perpétré au Cambodge entre les années 1975 et 1978. Mon gouvernement estime que le texte dont nous sommes saisis, pris dans le contexte de la réalité actuelle et de l'état des négociations sur un règlement politique, se prête à une telle interprétation. La Suède a donc dû à regret s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution A/44/L.23.

M. MONTANO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Le Gouvernement du Mexique a voté pour le projet de résolution A/44/L.23, car il estime que l'appel lancé aux parties pour qu'elles intensifient de toute urgence les efforts visant à trouver une solution politique au conflit au Cambodge est précieux. La politique étrangère traditionnelle du Mexique consiste à encourager le dialogue et la négociation en tant qu'instruments irremplaçables pour la solution pacifique des conflits. Il ne fait aucun doute que dans le cas du Cambodge il est essentiel que les parties au conflit retournent à la table des négociations. Nous déplorons que la Conférence de Paris n'ait pu à ce stade parvenir au règlement qui, pendant les mois précédents, paraissait imminent. Nous estimons que notre résolution pourra donner une nouvelle impulsion au dialogue et à la négociation qui pourraient

M. Montano (Mexique)

permettre au peuple kampuchéen de réaliser le but auquel il aspire depuis longtemps : son droit à l'autodétermination, libre de toute ingérence extérieure.

Pour ces raisons, le Mexique aurait souhaité que le projet de résolution reprenne certains éléments propices à l'instauration d'un climat favorable à la négociation et évite toutes considérations qui ne servent qu'à polariser davantage les positions des parties au conflit. Un texte plus équilibré aurait été en soi une contribution au processus politique engagé à Paris.

Force nous est de reconnaître que le retrait des troupes d'invasion est un pas positif, même s'il doit encore être consolidé. C'est pourquoi nous pensons qu'une vérification internationale adéquate contribuerait à dissiper les doutes et les incertitudes qui subsistent sur cette question. Toutefois, en l'absence à ce jour d'un règlement politique d'ensemble, nous ne pouvons pas dire que la vérification du retrait des troupes sans la supervision, le contrôle et la vérification des Nations Unies est extérieure à ce règlement. Il devrait être accepté également que, comme dans les résolutions précédentes, le processus de vérification recherché aurait un caractère international et n'engagerait pas seulement notre Organisation.

D'autre part, ma délégation a toujours fait valoir que le peuple cambodgien était seul en droit de décider de son gouvernement, de ses dirigeants et de sa société futurs. Nous estimons par conséquent que le projet de résolution ne devrait pas préjuger de l'orientation que prendra un éventuel processus de réconciliation nationale. A cet égard, nous lançons un appel à toutes les parties directement ou indirectement impliquées dans le conflit pour qu'elles fassent preuve d'une volonté politique favorable à la paix et contribuent au processus de réconciliation nationale. Ce processus doit avoir comme condition essentielle la volonté de protéger les intérêts légitimes du peuple cambodgien qui est victime depuis si longtemps de conflits contraires à ses propres intérêts.

Nous estimons que tous les Etats devraient s'abstenir d'appuyer ou d'encourager la poursuite des hostilités et mettre fin dans ce but à toute livraison d'armes ou de matériel militaire aux parties. Le Gouvernement mexicain estime que le processus de négociation et, par conséquent, le projet de résolution, devraient refléter sans aucune ambiguïté le rejet catégorique par notre organisation de tout retour au pouvoir de ceux qui ont commis les crimes les plus aberrants de notre siècle.

M. Montano (Mexique)

Nous craignons que l'absence d'un libellé plus clair à cet égard puisse être interprétée comme une complicité entre les Nations Unies et les responsables des politiques de génocide du passé. Les Nations Unies et tous leurs Etats Membres doivent veiller à ce que les responsables de crimes contre l'humanité ne puissent récidiver. Le Mexique s'oppose catégoriquement à toute flexibilité à cet égard.

M. CEVILLE (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Depuis que les Nations Unies sont saisies de la question, la position du Gouvernement panaméen à l'égard de la situation au Kampuchea s'est toujours inspirée des principes de la Charte des Nations Unies et d'autres normes du droit international, en particulier celles qui consacrent les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends.

Le vote du Panama sur la question de la situation au Kampuchea n'a jamais varié. Cette année, il a par conséquent de nouveau voté pour le projet de résolution même si, selon lui, il ne tient pas pleinement compte des nouveaux événements positifs survenus dans ce pays depuis la dernière session de l'Assemblée générale, événements résumés avec précision dans le rapport du Secrétaire général. Il ne fait pas non plus état du retrait des troupes vietnamiennes, dont mon pays se félicite puisque c'est là un pas important vers la solution du conflit.

Nous avons voté pour le projet de résolution parce que nous estimons qu'il comporte les éléments fondamentaux nécessaires à une solution pacifique négociée, mais nous pensons néanmoins que ce projet aurait pu refléter de façon plus équilibrée les positions de toutes les parties au conflit.

M. ZENENGA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : La position du Zimbabwe à l'égard de la situation au Kampuchea a toujours été dictée par son attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes du droit humanitaire international.

Aujourd'hui, ma délégation a voté pour le projet de résolution A/44/L.23, car le Zimbabwe est attaché à la recherche d'une solution globale et pacifique à la question kampuchéenne, une solution basée sur le retrait de toutes les troupes étrangères et sur le droit du peuple kampuchéen à décider librement de son destin, sans influence, pression ou ingérence extérieure.

L'attachement du Zimbabwe à la recherche d'une solution globale, pacifique et durable sous-tend les initiatives prises par le Président Robert Mugabe pendant son mandat de président du Mouvement non aligné pour appuyer les réunions de Jakarta qui devaient déboucher sur la récente Conférence internationale sur le Kampuchea, réunie à Paris sous la coprésidence de la France et de l'Indonésie.

M. Zenenga (Zimbabwe)

Le Zimbabwe, qui a participé à la Conférence de Paris, estime le moment venu pour l'ensemble de la communauté internationale de travailler en commun pour conserver toute sa vitalité au processus diplomatique et pour reconvoquer la Conférence.

Toutefois, le vote positif du Zimbabwe sur l'actuelle résolution n'implique en aucune façon que mon pays appuie les résolutions adoptées les neuf années précédentes sur la question, ni du reste qu'il reconnait un régime quelconque au Kampuchea. Ma délégation regrette à cet égard qu'en dépit de tous ses efforts, les auteurs de l'actuelle résolution n'aient pas été en mesure d'éliminer du texte les références faites à ces résolutions. Ma délégation entend dire clairement que ce n'est pas le moment de marquer des points; la suppression de telles références aurait permis à ma délégation d'appuyer l'actuelle résolution sans avoir à expliquer son vote.

Le PRESIDENT : Nous avons ainsi entendu la dernière explication de vote après le vote. Je vais maintenant donner la parole au Premier Ministre du Kampuchea démocratique, S. E. M. Son Sann, qui a exprimé le souhait de faire une déclaration finale sur le point à l'examen.

M. SON SANN (Kampuchea démocratique) : Les résolutions de l'ONU intitulées "La situation au Kampuchea" avaient depuis 10 ans posé les jalons d'une solution politique possible de la situation créée par l'invasion et l'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes, ainsi que les séquelles et les structures du pouvoir installé depuis 10 ans par ces troupes d'occupation. Ces résolutions peuvent toujours, dans le cadre de l'ONU, servir de base à tout règlement politique du problème dit du Cambodge.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction de Samdech Preah Norodom Sihanouk, voudrait saisir cette occasion pour remercier les pays de l'ANASE qui ont été les auteurs de ces résolutions successives, ainsi que tous les pays épris de paix et de justice qui ont soutenu la lutte de libération nationale du peuple cambodgien en parrainant ces résolutions et en votant en leur faveur.

Notre gratitude va également au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea de 1981, au Président du Comité ad hoc de cette conférence et à ses membres. Je voudrais aussi remercier S. E. M. le major général Joseph Garba,

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Président de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général de l'ONU, qui n'a pas épargné ses efforts pour rechercher avec ses collaborateurs une solution juste et équitable pour le peuple cambodgien qui souffre depuis tant d'années.

Pour la onzième fois, notre assemblée générale a voté à une forte majorité de 124 voix favorables une résolution qui répète une nouvelle fois tous les éléments indispensables pour une solution globale et juste de la situation au Cambodge : le retrait total de toutes les troupes étrangères du Cambodge, sous supervision de l'ONU; et l'autodétermination du peuple cambodgien.

Il est vain de vouloir soutenir un régime ou un autre. Il faut arriver rapidement, grâce aux négociations, à réaliser les recommandations renouvelées de notre assemblée générale et arriver à permettre l'autodétermination du peuple cambodgien, qui doit décider souverainement.

Ce m'est aussi une occasion pour dire aux dirigeants vietnamiens que pour l'amour du peuple vietnamien et par égard au peuple cambodgien, ils devraient enfin écouter la voix de la majorité et respecter les principes démocratiques qui sont la base même de la Charte des Nations Unies. Ils verront qu'au lieu de vivre dans le soupçon et l'isolement ils peuvent recréer un environnement de paix et d'amitié entre les peuples de la région, en abandonnant leur tentative d'annexion de quelque manière que ce soit du pays khmer. Ils comprendront que le peuple khmer et le peuple vietnamien peuvent redevenir des amis.

La Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, qui a suspendu ses travaux, doit les reprendre sans délai pour arrêter les combats qui s'intensifient dans notre pays et pour que la paix puisse enfin être rétablie dans notre région. Les discussions doivent être basées sur les résolutions de l'ONU réitérées chaque année par une majorité croissante, c'est-à-dire par le monde entier.

Ces résolutions engagent tous les membres de notre assemblée générale, même les quelques pays qui ont voté contre. Il est temps que l'ONU envisage des mesures contre les Membres qui violent depuis plus de 10 ans la Charte de notre organisation et qui exploitent et colonisent à outrance le Cambodge, prolongent la guerre et les souffrances du peuple cambodgien.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Les monuments historiques d'Angkor ont été pillés de leurs oeuvres d'art et ont été laissés à l'abandon depuis 1972 : il est temps que les Nations Unies déclarent la zone culturelle d'Angkor zone de paix, libre de toute présence des forces armées, dans un périmètre de 30 kilomètres pour permettre aux savants du monde entier de venir restaurer ces temples qui sont patrimoine de l'humanité. Ce serait là un point de départ pour l'union du peuple khmer et la paix dans tout le Cambodge, puisque le temple d'Angkor Vat est un symbole national pour tous les Cambodgiens de tous bords.

Le PRESIDENT : Avant de terminer nos travaux, je dois vous informer qu'une délégation a demandé à exercer son droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour.

Mme CHAN (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Avant le vote, le Viet Nam a lu un article indiquant que Singapour appuie la résistance non communiste. Nous ne l'avons jamais nié. Singapour est fière de donner son plein appui à la résistance non communiste dirigée par le Prince Sihanouk.

Quant à l'affirmation selon laquelle Singapour appuie les Khmers rouges, je voudrais déclarer que nous n'avons jamais appuyé les Khmers rouges, que nous ne les appuyons pas et que nous ne les appuierons jamais. Singapour et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) estiment que la meilleure façon de traiter le problème des Khmers rouges est d'arriver à une solution politique d'ensemble.

Le PRESIDENT : L'Assemblée a terminé ainsi l'examen du point 31 de son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.